

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

10-3-45

Semaine nationale de la Famille

7-13 janvier 1945



Compte rendu

ARTICLES - CAUSERIES - FORUMS

Février-Mars 1945

Nos 373-374

Direction et administration :

1961, RUE RACHEL EST, MONTRÉAL

Prix : 15 sous

Tous droits réservés

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur : R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition 1913) . Arthur Saint-Pierre
- 7 et 12. *La Caisse populaire* Alphonse Desjardins
15. *L'Encyclopédie « Rerum novarum »* S. S. Léon XIII
- 18-19. *Contre l'alcool* Dr Joseph Gauvreau
- 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.*
30. *L'Utopie socialiste — I* XXX
46. *A propos d'immunités* R. P. Gonthier, O. P.
51. *Les Avantages de l'agriculture.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
- 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.* Abbé Gouin, P. S. S.
55. *Le Comptoir coopératif* Anatole Vanier
59. *Le Clergé et les œuvres sociales.* R. P. Archambault, S. J.
- 62-63-64. *Vers les terres neuves.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
76. *Nos arriements agricoles.* R. P. Edgar Colclough, S. J.
86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour Hébert
87. *Les Semaines sociales.* E. S. P.
- 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.* Alfred Charpentier
91. *L'Action sociale* Antonio Perrault
- 92-93. *La Grève et l'enseignement catholique.* R. P. Villeneuve, O. M. I.
94. *Programme d'action sociale* Ed. Montpetit
96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-A. Pâquet
97. *Syndicats patronaux* Abbé Emile Cloutier
100. *Le Salaire.* Abbé Edmour Hébert
102. *La Question des chemins de fer* XXX
103. *Les Caisses Desjardins. œuvre sociale.* Wilfrid Guérin
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.* E. S. P.
106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.* Mgr Eugène Lapointe
110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.
111. *Le Problème des narcotiques au Canada.* Olivier Carignan.
112. *Le Charbon au Canada* Paul Chartier, S. J.
- 113-114. *Le Nord qui s'ouvre* R. P. Al. Dugré, S. J.
115. *Les Trois Étapes de la question ouvrière.* Abbé Edmour Hébert
- 116-117. *Dans les chantiers.* R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
118. *La Mortalité infantile* Dr Joseph Gauvreau
- 120-121. *Le Chômage* Gérard Tremblay
122. *L'Eucharistie et la question sociale.* R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
124. *Le Patriotisme* S. G. Mgr Lafliche
125. *L'Apprentissage* E. S. P.
- 126-127. *Notre problème agricole.* Charles Gagné
128. *Les Forces hydrauliques.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
129. *L'Art ménager* Abbé Arm. Beauregard
130. *Le Domaine rural canadien* G. Bouchard
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 133-134. *Pour et contre le tabac.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
135. *Vers l'émancipation économique.* G.-E. Marquis
- 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.* XXX
138. *Expansion industrielle dans le Québec.* G.-E. Marquis
139. *Le Logement et la santé.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
142. *L'Education de la justice.* R. P. Louis Lalande, S. J.
143. *Abolitionnisme ou Réglementation.* R. P. J. Salsmans, S. J.
144. *L'Actionnariat syndical.* Max. Turmann
- 145-146. *Le Conseil national d'Education.* C.-J. Magnan
147. *Jeunes d'autrefois, Jeunes d'aujourd'hui.* R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
148. *Eclaireurs canadiens-français.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 149-150. *La Pulpe et le Papier.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
151. *L'Atelier syndical fermé* Alfred Charpentier
155. *L'Effort économique de notre race.* Rodolphe Laplante
- 156-157. *La Forêt canadienne.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent.* R. P. Paul-Emile Farley, C. S. V.
- 159-160. *Les Allocations familiales* R. P. Léon Lebel, S. J.
161. *L'Association professionnelle.* Abbé Maxime Fortin
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.* XXX
163. *La Réforme du calendrier* J.-H. Richardson
164. *Les Petites Industries féminines à la campagne* Georges Bouchard
165. *L'Union ouvrière.* Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
166. *Les Anciennes Corporations.* R. P. Stanislas, P. S. V.
167. *Le Communisme international au Canada.* E. S. P.
168. *Parents et Maîtres, leur collaboration* Abbé Arthur Maheux
169. *L'Enseignement agricole d'hiver.* Albert Rioux
170. *Le Cinéma* Oscar Hamel
171. *La Crise protestante* R. P. Ad. Dugré, S. J.
- 172-173. *La Formation technique.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
174. *La Gaspésie intérieure* Péninsulaire
175. *Chefs ouvriers catholiques* L.-G. Hogue
176. *La Mission sociale de l'hygiène.* Dr J.-A. Baudouin
177. *Les Associations ouvrières au Canada* E. S. P.

La Semaine nationale de la Famille

I. — Introduction

Dans son importante déclaration publiée le 25 janvier 1945, le Comité national de l'Épiscopat canadien se réjouit que la famille commence enfin à occuper l'opinion publique.

C'est ce courant, de plus en plus puissant, qui permit au Comité provincial d'Action catholique d'organiser la première Semaine nationale de la Famille.

Le bien que les catholiques des États-Unis retirent d'une telle institution, les succès qu'avaient obtenus dans notre propre pays quelques semaines locales inspirèrent le projet canadien. Il fut discuté à plusieurs reprises depuis deux ans, soumis à NN. SS. les évêques, qui le firent étudier par une Commission épiscopale, puis, sur rapport favorable, finalement mis au point et adopté en novembre dernier, à la réunion régulière du Comité provincial, ainsi que l'indique cet extrait du procès-verbal.

« Le Comité provincial d'Action catholique se réunit à la Centrale Jiciste, 1954, rue Rachel Est, le 15 novembre 1944, sous la présidence du R. P. J.-P. Archambault, S. J.

« Sont présents: Mgr Camirand, de Nicolet, Mgr Trudel, des Trois-Rivières, Mgr Letendre, de Sherbrooke, M. le chanoine W. Caillé, de Joliette, MM. les abbés Racicot, de Saint-Jean, Cadotte, de Mont-Laurier, Beaudoin, d'Ottawa (représentant Mgr Chartrand), Desrosiers, de Rimouski, MM. Ernest Forest, notaire, de Joliette, J.-A. Boyer, d'Ottawa, Paul Rousseau, avocat, de Drummondville, J.-A. Rochefort, de Chicoutimi, Léopold Jasmin, de l'Assistance à la Famille, de Québec, et Roland Germain, de Montréal, secrétaire adjoint.

« La date proposée à NN. SS. les évêques pour la Semaine de la Famille a été acceptée. Cette Semaine aura donc lieu, sous le patronage de l'Épiscopat, du dimanche 7 janvier, fête de la sainte Famille, au 14 janvier 1945. Elle couvrira toute la province. Deux organisations distinctes verront à la réussite de cette Semaine. 1^o Sur le plan central, le Comité provincial, aidé d'organismes généraux tels que l'Institut Familial, l'Assistance Familiale, l'École Sociale Populaire, les mouvements spécialisés d'Action catholique, se chargera des grandes lignes du

programme et des manifestations communes, publiera un plan de sermon et s'occupera des causeries à la radio; 2° sur le plan diocésain, le Comité central d'Action catholique adaptera le programme à son milieu et suscitera les manifestations qui lui paraîtront opportunes. »

Le programme général, à l'étude depuis plusieurs mois, fut définitivement mis au point à cette réunion. Le voici tel qu'il parut dans les journaux, précédé de la note suivante:

Sous le patronage de l'épiscopat de la province de Québec et des archevêques de Moncton et de Saint-Boniface, une Semaine de la Famille aura lieu du 7 au 14 janvier prochain. Elle débutera le dimanche fête de la sainte Famille et se poursuivra durant sept jours à travers tous les diocèses de la province de Québec et dans la plupart des groupements français des autres provinces. Chaque jour aura son sujet particulier concernant la famille. Des causeries à la radio, des articles de journaux l'exposeront aux auditeurs de toutes les régions, tandis que des manifestations spéciales se dérouleront dans les divers milieux. Cette Semaine est organisée par le Comité provincial d'Action catholique, avec la collaboration des comités diocésains et l'aide de plusieurs associations: l'École Sociale Populaire, l'Institut Familial, la L. O. C., la L. I. C., etc.

Programme général

(On trouvera plus loin la liste des causeries radiophoniques)

1. DIMANCHE, *journée de Dieu*. — Sermon: Ce qu'est la famille dans le plan divin, comment le réaliser. Consécration à la sainte Famille. Cérémonie pour les jeunes mariés. Forum: l'Action catholique et la famille.

2. LUNDI, *journée des enfants*. — Les droits de l'enfant; ses devoirs envers la famille. Exercices scolaires.

3. MARDI, *journée des parents*. — Droits et devoirs des parents. Collaboration avec les maîtres.

4. MERCREDI, *journée de l'habitation familiale*. — Accession à la propriété (salaire et allocations familiales), disparition des taudis, retour de la mère au foyer.

5. JEUDI, *journée de la tempérance*. — Ravages de l'alcoolisme dans les familles, mesures à prendre. Causeries par des laïcs dans les paroisses.

6. VENDREDI, *journée de la coopération*. — Aide que la coopération peut apporter à la famille.

7. SAMEDI, *journée du père et de la mère*. — Hommage des enfants à leurs parents. Hommage aux familles nombreuses.

Invités à collaborer, œuvres, institutions, groupements s'empressèrent de nous promettre leur plus entier concours. L'École Sociale Populaire et l'Institut Familial, mentionnés dans le procès-verbal du Comité provincial, prirent la grosse part de la besogne. Mais d'autres aussi se dévouèrent. Revues et jour-

naux préparèrent l'opinion par la publication de nos communiqués ou d'articles spéciaux. Les postes de radio accueillirent volontiers notre demande. Comme il ne leur était pas possible de nous accorder chaque jour une émission particulière, nous pûmes nous rattacher à quelques programmes en cours, par exemple le *Quart d'heure quotidien de l'Oratoire* et les *Élévations matutinales*. Et la liste suivante fut bientôt annoncée.

Causeries radiophoniques

Chaque jour de la Semaine de la Famille, du dimanche 7 janvier au samedi 13, il y aura à la radio causerie ou forum sur le sujet du jour, soit au cours d'un programme régulier, soit dans une émission spéciale.

Dès le samedi soir 6, à l'Heure dominicale (7 h. 45, Radio-Canada), S. Ém. le cardinal Villeneuve inaugurera la Semaine par une causerie d'un quart d'heure. On entendra ensuite:

DIMANCHE 7 JANVIER. — 9 h.: *Quart d'heure de l'Oratoire* (CKAC). 2 h.: *Heure catholique* (CKAC), le R. P. Archambault, S. J. 5 h.: *Forum de l'Heure dominicale* (Radio-Canada).

LUNDI 8. — 7 h. 45: *Quart d'heure de l'Oratoire* (CKAC); 8 h. 15: *Élévations matutinales* (Radio-Canada); ces deux émissions reviendront chaque jour. 8 h. 30 du soir: *Choc des idées* (Radio-Canada), *Forum sur l'organisation des loisirs*, par MM. Elzéar Campagna et J.-R. Bonnier.

MARDI 9. — 4 h. 30: *Radio-Colège* (Radio-Canada), M. l'abbé Albert Tessier.

MERCREDI 10. — *Forum sur l'habitation familiale* (Radio-Canada), par le R. P. d'Auteuil Richard, S. J., et M. J.-A. Gosselin.

JEUDI 11. — 12 h. 35: *Réveil rural* (Radio-Canada), causerie sur la tempérance, par le Dr J.-A. Vidal. 4 h. 30: *Radio-Colège* (Radio-Canada), le R. P. Adrien Malo, O. F. M.

VENDREDI 12. — 7 h. 5 du soir: causerie sur la coopération, par M. François-Albert Angers. 10 h. 15: *Radio-Parents* (Radio-Canada), sketch et commentaires.

SAMEDI 13. — 1 h. 20: *Colonisation* (CKAC), M. C.-E. Couture. 7 h. 45: *Heure dominicale* (Radio-Canada), le R. P. Lorenzo Gauthier, C. S. V. 8 h.: *Forum sur les familles nombreuses* (Radio-Canada), par MM. Fernand Chaussé et Maximilien Caron.

Un sermon dans toutes les églises devait marquer le premier jour de la Semaine. Le Service homilétique du Centre catholique de l'Université d'Ottawa nous fournit un plan que publièrent les *Semaines religieuses* de Québec et de Montréal.

Le deuxième jour était consacré aux enfants. Il s'agissait surtout de leur rappeler leurs devoirs envers leurs parents. Qui mieux que le personnel enseignant de nos écoles pouvait le faire? Le surintendant de l'Instruction publique, se rendant gracieusement à notre demande, lui écrivit: « Comme la colla-

boration des maîtres et maîtresses est indispensable au succès de cette journée, je vous invite à bien vouloir y participer d'une façon active en rappelant à vos élèves, sous la forme qui vous paraîtra la plus appropriée — dictée, composition, forum, etc., — leurs devoirs envers leurs parents. »

Pour faciliter cette tâche, une synthèse de ces devoirs fut préparée, puis communiquée aux professeurs par diverses sources: l'inspecteur des Écoles ménagères, l'abbé Albert Tessier, qui prit un intérêt particulier à cette Semaine, la direction des écoles de Montréal, et la voix des journaux. La revue *l'Abeille*, des Frères de l'Instruction chrétienne, et *Vouloir*, organe de la Croisade eucharistique, nous apportèrent aussi un précieux concours en commentant le sujet de chaque jour et en faisant d'utiles suggestions.

Un appel aux annonceurs habituels des journaux donna aussi ses fruits. Ainsi, *le Devoir* publia plusieurs pages ornées de gravures et de consignes familiales, commanditées par des maisons dont les noms apparaissaient au bas. « Vous pouvez être assuré, nous écrivit, entre autres, le directeur-gérant de la maison Dupuis Frères, qu'il nous fera plaisir d'associer notre publicité à la Semaine de la Famille du 7 au 13 janvier prochain. Merci des suggestions pratiques que vous nous faites et sincères félicitations à ceux qui ont pris l'initiative de ce beau mouvement. »

Entreprise dans un esprit surnaturel, pour le plus grand bien des âmes, et la gloire de Dieu, cette initiative devait s'appuyer avant tout sur les forces surnaturelles. Elle n'y manqua point. Et comme on pouvait s'y attendre, les communautés religieuses s'empressèrent de soutenir notre effort. La même réponse nous vint de partout. Telle celle-ci, d'une supérieure générale: « Nous vous remercions bien sincèrement d'avoir demandé notre collaboration au succès de la Semaine de la Famille. La communauté est heureuse d'offrir à cette intention ses prières et ses sacrifices journaliers dès maintenant et jusqu'à la fin de cette Semaine apostolique. »

Plusieurs journaux et revues contribuèrent à préparer l'opinion. Voici, par exemple, quelques extraits d'un article de *la Famille*, dû à la plume du P. Bernardin Verville:

« ... Grâce à la très heureuse initiative du Comité provincial d'Action catholique, nous aurons, nous aussi, notre Semaine nationale de la Famille, du 7 au 14 janvier prochain. Pourrait-on la placer sous de meilleurs auspices? Le 7 janvier étant la

fête de la sainte Famille, celle-ci présidera à toutes les activités de cette Semaine. Ce sera à la fois chrétien et national. Le culte de la sainte Famille est intimement lié à l'histoire de notre famille canadienne-française.

« ... Notre nation, durant cette Semaine, devra s'ausculter. Elle trouvera elle aussi dans son corps nombre de cellules saines. S'il n'en était pas ainsi, notre peuple ne serait qu'un cadavre. Mais elle en découvrira aussi nombre d'autres anémiées, cancéreuses, fiévreuses, mourantes : la misère, l'alcoolisme, l'immoralité, l'insouciance, l'irrégion s'y sont insidieusement infiltrés.

« Si la proportion de ces cellules minées par l'une ou l'autre de ces tares atteint un certain degré — aucune nation n'en est complètement exempte — c'est quelque chose de grave, de très grave pour un peuple. Or, pour ne rappeler que cette statistique, on calcule qu'à Montréal 10 à 20% des familles sont irrémédiablement perdues, 40% décadentes, 50% relativement saines. Les autres villes du Québec ne sont peut-être pas atteintes dans la même proportion, mais nous savons que toutes sont plus ou moins atteintes par l'un ou l'autre des malaises apportés par notre civilisation urbaine. Même notre campagne n'est pas indemne. Et quels seront les résultats de la situation créée à la famille par la guerre ? A juger la chose très en gros, nous ne croyons pas errer beaucoup en affirmant que le tiers de nos familles sont malades. Il y a là sûrement de quoi faire réfléchir un peuple. Il ne peut plus se dire en santé ni se comporter comme tel.

« Les médecins comptent beaucoup, pour opérer la guérison, sur les réactions vitales de leurs patients. La Semaine de la Famille doit être le commencement de cette réaction vitale de la nation. Déjà des efforts très méritoires ont été faits pour aider nos familles à se ressaisir, mais ils n'avaient pas cette ampleur. Seul un organisme provincial pouvait prendre cette initiative. C'est fait. Tant mieux ! Il y a encore, grâce à Dieu, assez d'énergies dans notre peuple pour vaincre le mal.

« A la nation de répondre d'un élan unanime à cette invitation de ses chefs spirituels, les évêques, au nom desquels s'organise cette Semaine. Qu'elle prenne conscience de son état de santé familiale et pourvoie sans tarder à appliquer les remèdes nécessaires.

« On sait tout le mal que nous a causé « la grande saignée » de l'émigration américaine. Nous souffrons actuellement d'une

perte immense de sang national: la décadence de nos foyers. A nous d'y opposer un garrot, d'y fermer les plaies ouvertes.

« Cette tâche de redressement est belle et grande. Nous vénérons les héroïques familles qui ont fondé la nation. Nous nous inclinons devant les familles non moins admirables de la survivance. Nos héritiers loueront de même notre effort de réaction contre tous les maux qui menacent notre avenir national parce qu'ils mettent en péril notre avenir familial. Il faut faire de cette Semaine de la Famille la plus féconde de l'année. »

De son côté, M. Omer Héroux écrivait au cours d'un premier-Montréal dans *le Devoir* : « Si les causeries, les articles qui illustreront cette semaine de propagande ne saisissent point, ne retiennent pas l'attention du grand public, ce ne sera point la faute du sujet. Car il est de nature à susciter les plus graves réflexions ainsi que les plus variées. Il n'est guère de problème qui ne soit lié à cette question de la famille, qui n'y touche de près ou de loin; il n'en est guère dont la solution heureuse ou malheureuse ne réagisse sur l'état de la famille; il n'en est guère non plus dont la propre solution ne dépende de l'idée qu'on se fait de la famille, de sa noblesse, de ses droits, de sa souveraine importance.

« Aussi ne faudra-t-il point se laisser aller à considérer cette Semaine de la Famille comme l'un de ces faits quelconques auxquels l'on ne prête plus qu'un minimum d'attention. Tout au contraire, il faudra, dans la mesure du possible, lire, écouter ce qui s'écrira ou se dira d'utile à ce propos; il faudra surtout en faire le point de départ d'observations, de réflexions personnelles. »

Et ce bref appel de *Ma Paroisse*: « La famille est malade, la famille périclite, la famille se meurt... Telles sont les réflexions qu'on entend de tout côté. Et non pas en Russie, ou en France, aux États-Unis ou parmi la population anglaise du Canada, mais en pleine province de Québec.

« Or, la famille, c'est la cellule du corps social, c'est le bastion de notre nationalité. La famille tombée, ruinée, qu'advient-il de notre survivance? Le groupe canadien-français disparaîtra parce qu'il aura perdu ses qualités foncières, distinctes.

« Une réaction vigoureuse s'impose. Des catholiques clairvoyants l'ont compris. Et ils organisent, sous le patronage de l'épiscopat, une grande Semaine familiale qui s'adressera à tous

les nôtres, qui leur remettra sous les yeux le type de la famille chrétienne, telle que le bon Dieu l'a conçue, qui leur indiquera les dangers qui la menacent et les moyens de la sauver.

« Chaire, presse, radio, forum, tout sera employé, du 7 au 14 janvier prochain, pour éclairer les esprits et galvaniser les volontés. Les journaux vous tiendront au courant. Lisez, regardez, écoutez.

« Et priez dès maintenant le bon Dieu que cet enseignement pénètre les masses et les ramène dans la voie de l'ordre et de la sagesse. C'est pour nous une question de vie ou de mort. »

Enfin, le 28 décembre, paraissait dans les journaux cet important communiqué:

« Son Éminence le cardinal archevêque de Québec, NN. SS. les archevêques et évêques de la province, réunis en assemblée le 20 décembre 1944, réitèrent leur approbation et leur bénédiction à la Semaine de la Famille qui aura lieu, sous la direction du Comité provincial d'Action catholique, du 7 au 13 janvier 1945.

« Ils invitent tous les fidèles de leurs diocèses à participer activement à cette Semaine, où ils auront l'occasion de réfléchir sur leurs devoirs de famille, et à s'imprégner des principes et des directives qui leur seront alors exposés.

« Que chaque chef de famille veuille bien aussi, suivant la demande que nous en avons déjà faite, consacrer son foyer, le 7 janvier, à la sainte Famille dont l'Église célèbre ce jour-là la fête. »

Il nous est impossible de reproduire ici tous les articles, toutes les causeries, tous les forums, si intéressants soient-ils, auxquels cette Semaine de la Famille donna lieu.

Force nous est de faire un choix. Nous donnerons donc d'abord les articles quotidiens qui parurent dans les journaux. Ils traitent chaque aspect du problème familial que les organisateurs voulaient mettre en relief et nous fournissent ainsi une bonne vue d'ensemble. Un des forums mérite aussi une attention particulière: celui qui était consacré aux familles nombreuses, ainsi que le schéma analytique des devoirs des enfants et une ou deux causeries. Enfin, l'allocution d'ouverture et celle de clôture nous aideront à mieux retenir le but de la Semaine et les leçons qui s'en dégagent.

LE COMITÉ D'ORGANISATION.

[373-374]

II. — Partie centrale

ALLOCUTION D'OUVERTURE

(Heure dominicale, 6 janvier 1945)

par S. Exc. Mgr CHAUMONT

*évêque auxiliaire de Montréal*¹

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est une bien louable initiative qu'a entreprise le Comité provincial d'Action catholique en organisant cette Semaine nationale de la Famille dont vont bénéficier tous nos diocèses.

L'épiscopat l'a bénie et encouragée de grand cœur. Il s'est toujours empressé d'ailleurs, ici comme dans les autres pays, de soutenir l'institution familiale, de la protéger contre ses ennemis, de réclamer pour elle les faveurs de l'autorité civile.

Notre épiscopat suit en cela l'exemple des Papes. Les Souverains Pontifes n'ont cessé d'exalter la famille, de la représenter comme la base même de la nation, de recommander qu'elle soit imprégnée des principes et des vertus du christianisme.

« La famille, a écrit Léon XIII dans l'encyclique *Sapientiae christianae*, est le berceau de la société et c'est en grande partie dans l'enceinte du foyer domestique que se prépare la destinée des États. »

Et dans sa lettre sur les familles chrétiennes: « Personne n'ignore que la prospérité privée et publique dépend principalement de la constitution de la famille. Plus, en effet, la vertu aura jeté de profondes racines au sein de la famille, plus aura été grande la sollicitude des parents pour inculquer aux enfants, par l'enseignement et par l'exemple, les préceptes de la religion, plus il en résultera de fruits pour le bien commun. C'est pourquoi il importe souverainement que la société domestique, non seulement soit saintement constituée, mais encore qu'elle soit régie par de saintes lois, et que l'esprit de religion et les principes de la vie chrétienne y soient développés avec soin et constance. »

Le Pape actuellement régnant ne tient pas un autre langage. Que de fois il est revenu dans ses discours et ses lettres

1. S. Exc. Mgr Chaumont remplaça au programme S. Ém. le cardinal Villeneuve, O. M. I., empêché au dernier moment.

sur l'importance de la famille, sur son rôle primordial dans la société, sur l'esprit chrétien qui doit l'animer. Pie XII passera peut-être dans l'histoire sous le nom de « Pape de la famille », tellement il s'intéresse à elle et multiplie ses efforts pour en solidifier les assises et la rendre de plus en plus chrétienne.

« La famille, a-t-il écrit, est la source de la vie humaine, une institution organisée par Dieu lui-même, le foyer où la vie surnaturelle des fils de Dieu reçoit son premier développement. » (Lettre à l'épiscopat des îles Philippines.) Aux jeunes mariés il rappelait récemment les sacrifices, mais aussi les réconforts, que comporte leur état: « Ce n'est pas sans peine que s'accomplira la sublime mission qui vous est confiée de donner la vie à de candides créatures, vrais dons du ciel que vous aurez à élever, à instruire dans la religion et la piété, par la parole et par l'exemple et qui sont destinés à être votre soutien, comme le soutien de la patrie, et à vous accompagner un jour dans la gloire et la béatitude éternelles... Ne doutez pas que Dieu dans son infinie bonté ne proportionne l'épreuve à vos forces, ou mieux aux forces et aux réconforts qu'Il vous donnera lui-même avec sa grâce. »

Et s'adressant aux chefs des nations, Sa Sainteté leur donne cet avertissement paternel: « La famille est sacrée. Elle est le berceau non seulement des enfants, mais aussi de la nation, de sa force et de sa gloire. Ne permettez pas que la famille soit détournée ou écartée du but élevé que Dieu lui a assigné. »

Nous pourrions multiplier ces citations. Elles suffisent à indiquer l'attitude de l'Église, à montrer quel intérêt ses chefs ont toujours porté à la famille, combien ils ont appuyé toutes les initiatives prises en sa faveur.

*
* *

La Semaine nationale de la Famille commence demain. Elle durera jusqu'à dimanche prochain. Elle consistera en sermons, en forums, en causeries, en cérémonies religieuses, en manifestations publiques. Son but est la restauration familiale. Ses promoteurs jugent que la famille canadienne-française se dégrade, qu'il faut de vigoureux efforts pour la relever. Ils n'ont pas tort, hélas!

S. Ém. le cardinal Villeneuve, empêché au dernier moment de vous adresser la parole ce soir, disait, il y a quatre ans, aux membres de la Ligue catholique féminine: « Refaire la fa-

mille, voilà ce qui presse le plus. Tous les malheurs de notre époque proviennent de la désorganisation de la famille. Il y a tant de foyers qui sont devenus des maisons de pension. On oublie trop les devoirs de nos jours. C'est par la reconstitution de la famille que l'on ramènera un peu de bonheur et de paix dans le monde. »

En prononçant ces paroles, Son Éminence n'écartait pas de sa pensée les familles de chez nous. Sans doute, et il faut en remercier le ciel, nos foyers sont mieux conservés que bien d'autres. Ils baignent dans une ambiance encore chrétienne. Nos lois ne travaillent pas systématiquement à leur destruction.

Combien cependant les foyers actuels ressemblent de moins en moins aux foyers chrétiens de nos pères. Que de pieuses coutumes ont disparu, remplacées par des mœurs douteuses importées d'ailleurs.

Voyez, par exemple, dans quelle atmosphère de foi l'enfant était élevé jadis: « C'est l'enseignement religieux, a écrit un de nos historiens, qui imprègne avant tout son esprit. La loi qui règle la conscience et toute la vie religieuse de la famille, c'est le « décalogue éternel » complété par l'Évangile. Aussi le « Jésus », c'est-à-dire le crucifix, ou les vieilles images d'une sainte Anne enseignant à lire à la Vierge enfant, ou celle d'une Notre-Dame des Sept Douleurs qui montre son cœur transpercé de glaives, — car tout cela s'appelle indistinctement le « Jésus », — c'est le premier objet que l'enfant apprend à montrer dans la maison, comme c'est l'un des premiers mots qu'il apprend à prononcer. La mauvaise action, la désobéissance lui sont représentées avant tout comme une infraction à la loi divine, comme des choses qui font pleurer le bon Dieu.

« C'est au foyer encore que l'enfant apprend ses premières réponses de catéchisme et ses premières formules de prières. A peine sait-il articuler ses premiers mots qu'il apprend à faire son signe de la croix, ou, comme l'on dit naïvement, son « nom du Père »; car il sait déjà qu'il n'est pas bien de se coucher sans faire sa prière, comme de se lever sans donner son cœur au bon Dieu; et nos aïeules se sont transmis, pour cette offrande, de touchantes petites formules orales. »

Les demeures ressemblaient à des sanctuaires. Le père et la mère en étaient les prêtres. Au pied du crucifix, ils présidaient à la prière, au chapelet; ils annonçaient la parole de Dieu entendue de la chaire de vérité; ils offraient à Dieu des sacrifices: sacrifices de leur temps, de leur liberté, de leur santé,

de leur personne; enfin ils s'efforçaient de sanctifier leurs chers enfants par leurs paroles, leurs exemples, leurs prières.

Combien de foyers ressemblaient au beau foyer qu'Hoffmann a peint à la fin de sa vie, avec cette différence toutefois que dans nos familles les enfants étaient beaucoup plus nombreux:

« C'est le soir. Dans une demeure d'apparence modeste, toute la famille est groupée autour du père. Sur un table devant lui, l'Évangile est ouvert. Un enfant de cinq ou six ans à peine a cessé ses jeux pour venir écouter. Une jeune fille suspend son travail pour mieux entendre. La mère s'est assise tout près, tenant son dernier-né qui dort entre ses bras. La grand'mère a joint les mains comme pour la prière, les yeux rivés au livre; et le père, à tous les siens recueillis, fait la lecture à haute voix; mais à peine a-t-il commencé, qu'au fond de cette humble chambre Jésus en personne apparaît, les mains étendues pour bénir. »

Quel beau temps. S'il pouvait revenir...

* * *

A la baisse de l'esprit de foi est venue s'ajouter la dureté de la vie économique. Les familles nombreuses ont peine à vivre. Leurs membres se dispersent pour gagner leur subsistance. La mère est forcée souvent de prendre le chemin de l'usine. Comment donnerait-elle à ses enfants les soins et l'éducation qu'ils requièrent ?

La guerre n'a fait qu'empirer cette situation. Un travail prématuré ou trop lourd use, physiquement et moralement, la jeunesse qui s'y livre. Les enfants sans surveillance se laissent aller à des fautes et à des vices croissants. La délinquance juvénile a augmenté dans ces dernières années de cent pour cent.

Oui! il est temps plus que jamais de réagir, de s'unir dans un vigoureux effort pour empêcher la famille de crouler complètement, mais cet effort, il faut le faire avec sagesse, d'après un plan bien ordonné, dans une attitude chrétienne.

C'est ce que veut le Comité provincial d'Action catholique. C'est ce à quoi tend la Semaine qu'il organise et qui va commencer demain par une prédication appropriée dans toutes nos églises.

Soyez attentifs, mes chers auditeurs, à ce que vous diront vos prêtres, écoutez aussi les autres causeries qui seront données à la radio ou dans les salles, participez aux diverses mani-

festations que comporte le programme, et efforcez-vous d'en tirer des leçons pratiques, d'énergiques règles de vie.

* * *

Le communiqué récent par lequel l'épiscopat de la province de Québec invitait tous les fidèles à prendre part à cette Semaine se terminait par ces mots: « Que chaque chef de famille veuille bien, suivant la demande déjà faite, consacrer son foyer, le 7 janvier, à la sainte Famille dont l'Église célèbre ce jour-là la fête. »

Ce fut certes une heureuse inspiration que de commencer cette Semaine de prière et d'étude en ce jour de fête.

Puisse ce patronage raviver en nos âmes la dévotion envers la sainte Famille de Nazareth, si chère à nos pères.

Le premier évêque du pays, Mgr François de Montmorency Laval, aidé des missionnaires jésuites, avait propagé activement cette dévotion. C'est lui qui établit par un mandement de 1665 la confrérie de la Sainte-Famille.

Cette pieuse association pénétra dans la plupart des foyers et y fit rendre un culte familial à Jésus, Marie et Joseph. Quand Léon XIII étendit ensuite la confrérie au monde entier, il cita en exemple, dans son encyclique, les familles canadiennes-françaises.

Puissions-nous mériter encore un tel témoignage! Puisse la Semaine qui commence demain voir de nouveau tous nos foyers se consacrer à la sainte Famille et obtenir qu'ils imitent de plus en plus les vertus dont elle nous donne l'exemple!

C'est le souhait qu'au nom de S. Ém. le cardinal archevêque de Québec, au nom de S. Exc. Mgr l'archevêque de Montréal, au nom de tout l'épiscopat, je formule en terminant et que je demande au bon Dieu d'exaucer.

ARTICLES DE JOURNAUX

Journée de l'enfant

(Lundi 8 janvier)

par René GUÉNETTE

directeur de « l'École canadienne »

La Semaine de la Famille ne pouvait tomber à meilleure époque. Tout de suite après les fêtes, imprégnées des traditions familiales les plus belles du Canada français. Messé de minuit et réveillon de Noël, bénédiction paternelle du Jour de l'An, visites et repas, souhaits et cadeaux, l'activité des fêtes se centre presque toute sur la famille qu'elle met à l'honneur, dont elle consolide les bases, dont elle répare les brèches, dont elle assure en un mot la continuité. En ces jours de réjouissances, les enfants ont leur large part d'attentions. C'est juste. N'est-ce pas en leur empruntant leur grâce et leur faiblesse que le Fils de Dieu s'est révélé pour la première fois aux hommes ? Abaissement mystérieux et voulu qui consacre en quelque sorte l'éminente dignité des enfants. L'antiquité païenne n'avait attaché de prix qu'à l'enfant robuste. Tout au long de son histoire, le christianisme s'emploiera à aimer les enfants, fussent-ils en certains cas, et par suite des malheurs de la vie, moins qu'attachants. Car, aux yeux de l'Église, expression la plus parfaite de la bonté de Dieu et porte-parole le plus authentique de sa volonté, l'enfant a un droit inaliénable à l'amour.

Sa grâce, en tout cas sa faiblesse suffit à fonder ce droit. Il est évident que pendant de nombreuses années l'enfant est dans l'impossibilité absolue de subvenir aux besoins essentiels de l'existence. Sans le secours de ses parents, il mourrait de faim et de froid. Plus tard, son intelligence s'ouvrant peu à peu, il s'enquerra des choses. Il en apprendra les premières raisons de ses parents. C'est encore grâce à eux qu'il commencera et s'habituerà à lire dans son cœur. La conscience de la loi morale et des obligations qu'elle impose est d'abord une affaire d'éducation familiale. Et si l'enfant dépend de ses parents, il en sera de même longtemps de l'adolescent. Fût-il jeune homme, combien de fois n'aura-t-il pas encore grandement besoin de ses père et mère ? Les enfants ont des droits sur leurs parents. Après leur avoir communiqué la vie, ceux-ci leur doivent l'entretien, l'instruction, l'éducation.

Tous les enfants ne sont pas également partagés, même au strict point de vue du confort familial. Il est fatal que les grandes villes présentent des cas d'indigence, voire d'abandon. Cette admission n'excuse pas pour autant les villes de tolérer, par exemple, les taudis, véritables assassins de milliers d'enfants. Il est également inconcevable que l'État laisse à la charge du père de famille tous les frais de l'entretien, de l'éducation et de l'établissement des enfants. Surtout l'État va-t-il enfin comprendre que la famille ne mérite pas considération seulement en temps de guerre ? Nous nous éloignerions volontiers quelque peu de notre sujet.

En général, les parents respectent pleinement les droits des enfants pour ce qui a trait à leurs besoins matériels. C'est du droit des enfants à l'instruction que les parents ne se soucient pas assez. La loi de la fréquentation obligatoire ne sera jamais une panacée. Il faut que les parents demeurent les premiers intéressés aux études de leurs enfants ; qu'ils en vantent l'utilité, voire la nécessité ; qu'ils en favorisent la poursuite ; qu'ils en facilitent de toutes façons et en suivent attentivement le progrès, etc. L'ignorance n'est plus de notre temps. Il ne s'agit évidemment pas de faire entreprendre à l'enfant un cours qui ne réponde ni à ses aptitudes, ni à ses goûts. Il reste que l'enfant doit réussir sa vie. Le succès, à notre époque, dépend en bonne partie de l'instruction et d'une instruction de qualité. Le droit de l'enfant à l'instruction est sacré.

Mais que vaudrait l'instruction la plus étendue et la plus sérieuse sans une éducation morale et religieuse qui facilite à l'homme l'accomplissement de son devoir, la seule chose vraiment importante et nécessaire ici-bas ? Le petit catéchisme, après lui avoir dit qu'il vient de Dieu et qu'il doit retourner à Dieu, lui en montre le chemin. L'entreprise n'est pas facile. Mais avec de la volonté et le secours de la grâce divine l'homme peut atteindre sa fin. La grâce ne manque jamais. La volonté fait trop souvent défaut. Pour la stimuler chez l'enfant, la fortifier, la transformer en habitude, il n'est rien comme l'exemple des parents, l'exemple de leur vie profondément chrétienne est plus fort à lui seul que tous leurs enseignements, leurs conseils, leurs reproches, mis ensemble.

Voilà, résumés en quelques lignes trop brèves, les premiers droits des enfants et, partant, trop rapidement esquissés les devoirs des parents à leur égard. Les organisateurs de la Semaine de la Famille nous avaient laissé libre de parler aussi des de-

voirs de l'enfant. Sans vouloir insinuer qu'on les leur rappelle trop souvent, nous croyons tout de même juste de dire que le jour où les parents accompliront pleinement leurs devoirs envers leurs enfants, ceux-ci auront une plus claire conscience de ce qu'ils doivent à leurs parents. Si l'on veut recevoir, il faut commencer par donner. En économie familiale comme en tout autre régime.

Journée des parents

(Mardi 9 janvier)

par Yves LEDUC

président de l'Institut Familial

« Les enfants sont pour le couple humain, indissolublement, passionnément unis, la plus magnifique des récompenses », écrit Vérine dans son volume sur *l'Art d'aimer ses enfants*.

Telle n'est pas malheureusement la croyance générale.

Les statistiques et les constatations, fruits de l'observation, démontrent à l'évidence l'augmentation de la criminalité juvénile, et, d'une façon générale, l'attestation continue d'une légèreté, d'un je-m'enfoutisme, d'une absence de responsabilité, indignes d'une jeunesse civilisée. Chez les parents, les grands responsables, mêmes constatations. Ils croupissent dans l'ignorance des lois éducationnelles et, le plus souvent, ils se refusent à combattre les difficultés nées de leur application. Vive la procréation, au diable l'éducation!

N'est-ce pas un fait que, lorsque la famille va mal, tout va mal? Quand elle va bien, tout va bien. Elle est comme la pierre angulaire de la société.

La famille est la cellule qui organise l'espèce humaine dans sa vie totale ici-bas. De par sa définition, elle est ordonnée à la société.

La prospérité publique dépendra évidemment de l'esprit qui va régner dans la famille, car ce sont les vertus domestiques qui seules fondent d'une façon durable les vertus publiques, l'obéissance à l'autorité, le dévouement, le travail, le respect, la justice et la charité.

Hélas! on l'a déjà signalé gravement, l'on n'a pas à se demander si certaines lois et si la famille contemporaine sont malades, si elles ne tuent point la société. C'est le cri de tous ceux qui pensent, c'est une évidence pour tous ceux qui voient...

Nos sociologues et nos apôtres religieux ou laïques reconnaissent toutefois que la délinquance juvénile a pour causes principales: le taudis, « maison en désordre, malpropre », dit Larousse, et j'ajouterais, maison en décomposition, froide, humide, sans air ni soleil, infestée de rats, de coquerelles ou de punaises, source de maladies qui ne pardonnent pas, dans laquelle le riche se pince le nez, s'il ose la visiter, et que l'État tolère en dépit des protestations réitérées venant de toutes parts et des problèmes incalculables qu'elle engendre. Ajoutez à cela la mésentente entre les époux, l'insécurité financière, l'ignorance religieuse et l'ignorance tout court, enfin le mauvais compagnonnage, et dites-moi s'il est possible, dans de telles conditions, de pratiquer la vertu, de façonner des héros et des saints, « les grands échansons de la patrie ».

A y penser sérieusement, l'on se rend à l'évidence, l'on revient à la base du système social, à savoir que tout dans la société repose sur la famille, et voilà pourquoi toutes nos œuvres, toutes nos réformes, tous nos projets d'amélioration religieuse, sociale et politique seront caducs tant que nous n'aurons pas, d'un commun élan, mis au premier rang de nos préoccupations la reconstitution de la famille chrétienne.

Il n'est pas question de renvoyer nos parents à l'école, — quoique la création d'une association de parents et de maîtres dans chacune de nos paroisses soit une heureuse solution du problème qui nous préoccupe, — ni de cloîtrer les jeunes gens et de les priver des plaisirs de leur âge. Mais le plaisir doit entrer dans leur vie comme distraction et non comme élément principal. Sachons voir tout de suite le seul moyen de salut. Et c'est la foi, la foi agissante; la loi vécue du devoir, du sacrifice, de l'amour, la croyance en la justice immanente, gardienne de nos convictions au moment du danger. Non, ce n'est pas tout d'avoir des enfants, de les avoir aussi nombreux que la Providence nous les donne; le principal, c'est de les former au triple sens du mot: physique, intellectuel et moral. La famille a une double fin: une fin immédiate, donner à la société, sinon des héros, du moins des membres utiles, une fin dernière, donner des élus à Dieu.

Le péril fondamental, évidemment, c'est l'impréparation au mariage, le défaut d'éducation pré-nuptiale. Pour préparer des femmes (*mulier*), pour préparer des hommes (*vir*), il n'y a que l'éducation familiale: la mère façonnant l'âme de sa fille pour

la mettre en état d'accepter et de remplir tous ses devoirs de femme et faisant de son fils un homme.

Savoir se faire obéir est une partie essentielle de la science de l'éducation. Et pour se faire obéir, il importe de suivre les dix commandements que Vérine donne si justement aux parents et qui consistent à être des éveilleurs d'âmes, des entraîneurs d'efforts, à être polis, calmes, intelligents, compréhensifs, et bons, justes, dire toujours la vérité, prêcher d'exemple et être indissolublement unis...

La vie, nous enseigne l'École thomiste, c'est le principe du mouvement immanent; de là, la loi de toute vie, c'est le travail.

Pouvons-nous affirmer que la famille contemporaine vit pour travailler, pour servir, pour se donner? Les époux se donnent-ils pour la perfection l'un de l'autre? Ce fut certes le fait de nos aïeux. Souvenons-nous, n'est-ce pas, de ces mères héroïques dont parle l'histoire. Auraient-elles été ce qu'elles furent, si elles n'avaient été soutenues par leurs maris? Que de fois aussi n'avons-nous pas entendu dire que tel grand homme doit son œuvre en majeure partie à sa femme qui lui a permis de remplir son rôle et de rayonner tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer!

Eh! oui. Tout autre sacrifice est vain sans cette générosité du don de la vie physique et du don de la vie morale par l'éducation. Puisque nous admirons nos ancêtres à cause de leur générosité, il importe, à nous Canadiens français, de nous alimenter à la même source qu'eux, celle du christianisme, et de continuer cette tradition de l'amour de la famille par le don de soi.

Et pourquoi ne pas conclure avec cette formule: vivre c'est se donner. N'est-ce pas là le suprême besoin de l'homme, la sublime manifestation de l'activité humaine? Donner, c'est le geste du semeur semant à pleines mains la moisson de demain, c'est le geste de la mère qui nourrit son enfant; donner, c'est la symphonie d'un maître-compositeur, le tableau germé sous le pinceau de l'artiste; c'est le geste de l'orateur prêchant une idée, c'est le chant du poète, c'est le geste du prêtre qui bénit. Donner, c'est le sacrifice soutenu dans la réalisation d'une idée, c'est l'amour de la patrie, le sang du soldat ou du martyr. Donner à ses compatriotes, à son pays, à son Dieu, voilà la loi de toute vie chrétienne.

Journée de l'habitation familiale

(Mercredi 10 janvier)

par Alfred CHARPENTIER

président de la C. T. C. C.

Le bien-être social constitue un élément important du bonheur de la famille. Il se traduit dans l'habitation familiale.

Qui dit habitation familiale dit maison à soi, bâtie par le père de famille lui-même ou achetée dès les premières années du mariage; maison dans laquelle il a élevé ses enfants, dans laquelle lui et son épouse ont pétri du meilleur d'eux-mêmes leurs âmes et leurs cœurs; dans laquelle les enfants ont progressé dans le respect, l'obéissance et l'affection dus à leurs parents.

L'habitation familiale, c'est la maison où les enfants ont grandi sains de corps et d'esprit: c'est-à-dire une maison suffisamment grande pour loger confortablement tous les membres de la famille et construite suivant toutes les règles de l'hygiène. Malheureusement, un nombre infime de chefs de famille, parmi les salariés surtout, possèdent pareil toit, particulièrement à Montréal.

Les causes de cette carence de citoyens propriétaires de leur maison sont déjà bien connues: faux régime de taxation foncière, impôts fédéraux injustes envers les grosses familles, absence de l'esprit d'épargne dans le peuple, loi du logement inadéquate jusqu'à tout récemment, insuffisance du salaire et absence de protection contre les conséquences du chômage.

Soixante-cinq pour cent des salariés adultes ne gagnent pas plus de \$1,200 par année au Canada. Le salarié qui a sept ou huit enfants, — c'est le cas de la majorité, — et qui ne possède que ce revenu, et même un peu plus, ne vit, lui et sa famille, que de privations.

Le salaire familial aidé des allocations familiales, telle est donc la première solution qui permettra au salarié, s'il est bien orienté, d'acquérir une véritable habitation familiale. En effet, tout jeune homme, au début de sa carrière, qui prend femme et enfants, pourra aussitôt préparer ses plans pour procurer aux siens une habitation familiale, s'il touche tout de suite un salaire vital, salaire qui devra se compléter graduellement par la réception d'une allocation familiale à chaque nouveau-né. Qu'à cela s'ajoutent l'assurance-chômage et l'assurance-maladie,

le salarié, surtout le travailleur à gages, sera tout près de jouir d'une parfaite sécurité économique. Il lui suffira d'être doué de l'esprit d'épargne et de l'idéal voulu pour parvenir à posséder son habitation familiale.

L'habitation familiale convenable peut aussi se concevoir dans l'occupation d'un logement salubre et confortable, dont on n'est pas le propriétaire.

Inévitablement, pour de multiples raisons, il y aura toujours des locataires dans l'énorme carrefour qu'est Montréal. Malheureusement, un très grand nombre de ces locataires et leurs familles habitent des logis qui ne méritent pas ce nom. Ce sont des taudis dont la démolition a été réclamée durant toute la crise qui a précédé la guerre actuelle. Et rien n'a encore été fait.

Le nombre de ces logis, inhabitables dans tous les sens du mot, n'a fait que s'accroître depuis ce temps. La crise du logement d'avant-guerre a atteint durant les cinq dernières années des proportions qui dépassent toute tolérance: garages, cambuses, magasins, tout sert de logis. Des centaines, des milliers de familles peut-être sont entassées, deux ou trois ensemble dans le même logement, multipliant, on ne sait jusqu'à quel point, le nombre des demeures insalubres, foyers constants de maladies.

Rien ne peut être plus contraire au bien-être physique, moral et social de ces familles et, en outre, à la santé publique elle-même. Rien ne presse plus, comme programme d'après-guerre, que l'abolition des taudis, l'évacuation des logis malsains et la construction de maisons saines.

Que l'habitation convenable soit une propriété ou simplement un logement salubre, ça ne peut être une vraie habitation familiale où tous les membres de la famille aiment à vivre, si la mère, gardienne née du foyer, en est absente aussi souvent que le père, pour, comme lui, travailler dans l'industrie..., dans l'industrie de guerre, surtout de nos jours. Évidemment, on a obéi en ces dernières années à une force majeure!

La guerre tirant à sa fin, il faut dès maintenant tout faire pour faciliter le retour de la mère au foyer. Le soin, l'éducation, l'affection des enfants l'y réclament. La femme chrétienne est la première à le savoir. Que le mari ait la sécurité de son emploi, qu'il reçoive un salaire vital, des allocations familiales, que sa famille soit protégée par une législation fiscale, une politique d'habitation familiale et une politique sociale qui reconnaissent la valeur sociale des familles, particulièrement des

familles nombreuses, et leur accorde un traitement équitable, l'on n'aura plus alors à déplorer, du moins sérieusement, la présence de la mère dans les usines. Plus que cela, le travail féminin en général dans l'industrie cessera de devenir menaçant à divers points de vue.

La famille est la cellule-mère de la société, l'habitation familiale en est l'enveloppe naturelle, le nid sacré. Que cette habitation soit donc digne des êtres humains qu'elle abrite. Beaucoup aura alors été fait pour tenir la famille unie et heureuse.

Journée de la tempérance

(Jeudi 11 janvier)

par le docteur Jean-Charles MILLER

président du Comité provincial de Tempérance

La famille amène l'enfant à l'ensemble social; inversement, elle apporte à l'individu de tout âge l'influence bienfaisante d'une société bien organisée. L'atmosphère familiale prépare ainsi en grande partie la valeur du citoyen, en même temps que le progrès social lui-même. Il est donc d'intérêt commun de préserver et de cultiver cette cellule primitive, où toujours, d'abord, se dessinent, dans une première esquisse, le caractère, le bonheur, la qualité des générations et des âges nouveaux.

Les organisateurs de cette Semaine de la Famille ont très sagement voulu remettre en vedette ces réalités humaines, en rappelant une fois de plus la nécessité de fournir au groupe familial dans son ensemble les meilleures conditions d'hygiène physique et mentale; ceci, afin d'assurer le plein épanouissement de la personnalité des jeunes, en même temps que, pour les parents et les plus âgés, des standards de vie qui soient bien conformes à leurs aspirations légitimes, leurs droits et leur dignité.

Et voici que parmi ces questions primordiales pour l'intérêt de la famille, on a voulu inclure une apologie de la tempérance et de la sobriété. C'est que les observateurs les mieux placés constatent, encore de nos jours, les ravages considérables de l'intempérance en général et de l'alcoolisme en particulier, qui déciment le milieu familial.

Les statistiques les plus récentes nous démontrent malheureusement que la consommation des différents alcools s'élève sans cesse, à la faveur de la période de guerre. Le bureau fédéral de la statistique dévoile, en effet, que, dans le cours des

dix dernières années, la production des spiritueux, des bières et des vins a plus que doublé. Il est entendu que les besoins de la guerre et les conditions anormales qui s'y rattachent ont absorbé une bonne partie de cette surproduction, mais il est également vrai que le mouvement touristique et les exportations normales ont au contraire diminué. Il semble donc apparent que la population canadienne, dans son ensemble, boit davantage, bien qu'un très grand nombre d'adultes masculins, faisant partie des forces combattantes et auxiliaires, soient déjà absents du pays et, par conséquent, ne contribuent pas à la consommation canadienne actuelle.

Les tout jeunes gens des deux sexes, et les femmes de tout âge, boivent assurément beaucoup plus aujourd'hui qu'il y a dix ans; et c'est peut-être ici la constatation la plus inquiétante. Toujours à la faveur de la guerre, la hausse apparente des salaires surtout pour les jeunes, l'émancipation féminine, la dislocation familiale, les nombreux déplacements et transplantations, sans compter les deuils et les douleurs morales de toute sorte, suffisent à expliquer pareille évolution des femmes et des enfants inexpérimentés. Par surcroît, on augmente sans cesse le nombre des tavernes, des clubs, des grills et des hôtels « licenciés », tout en continuant une tolérance impardonnable à l'endroit des hors la loi qui débitent en trop grande sécurité une énorme quantité de liqueurs et de spiritueux. Et tout ce commerce illégitime cherche à faciliter la vente aux femmes qui n'ont pas encore accès aux tavernes populaires.

L'alcoolisme plus ou moins camouflé gagne indubitablement, et d'une façon inquiétante, les femmes canadiennes et les adolescents des deux sexes. Quant aux hommes, ils boivent au moins autant, ayant également plus de facilités.

Et maintenant, que peut être l'effet de l'alcool sur la santé physique et mentale, en même temps que sur l'équilibre économique et moral de la famille? Nous le savons tous, l'alcool est par définition une substance toxique pour toute matière vivante, qu'il altère et finit par détruire. La médecine expérimentale démontre à profusion que, chez l'homme, tous les organes peuvent souffrir de l'abus alcoolique, mais que le système nerveux et les glandes endocrines y sont tout particulièrement sensibles.

Et, pourtant, ce sont bien là les deux systèmes organiques capables de la plus grande action sur l'équilibre somatique, tempéramental et intellectuel. Ce sont encore les agents de la

génération, depuis la conception jusqu'à la naissance. L'imprégnation alcoolique peut nuire non seulement aux buveurs eux-mêmes, mais aussi directement à leur descendance, en agissant comme une cause d'altération biologique aux sources mêmes de la nouvelle existence, lors de la procréation.

Le buveur ou la buveuse prennent conscience de l'atteinte à leur système nerveux, par l'ivresse, l'agitation désordonnée, puis l'inconscience finale qu'entraînent des doses massives de spiritueux. Ils voient également, avec la continuation de l'habitude, apparaître des malaises organiques divers, en même temps qu'un affaiblissement intellectuel progressif émoussant leur sens critique et leur valeur morale et professionnelle. Dans leurs enfants foisonnent les incidences dégénératives avec insuffisance intellectuelle, névrose de toutes sortes, convulsions, épilepsie, et souvent mort prématurée. L'alcoolisme s'impose donc à l'attention comme un agent de maladie, de criminalité et de dégénérescence pour l'individu, la famille et la race. Gladstone le considérait déjà capable de plus de ravages que la peste, la famine et la guerre; — ses effets se continuent un peu partout, et, en ce qui nous regarde, l'alcoolisation progressive des femmes et des jeunes suscite actuellement les inquiétudes les plus angoissantes.

Quels remèdes proposer à pareil état de choses? Ils ne sont pas nouveaux, mais jamais dans le passé ils n'ont été effectivement adoptés. Il semble bien que, s'agissant ici d'un défaut d'hygiène, de conduite et d'ordre social où les responsabilités se répartissent un peu entre toutes les classes de la nation, nous aurions surtout besoin d'éducation populaire.

Les Sociétés de Tempérance, et les Cercles Lacordaire ou Jeanne-d'Arc pour les plus énergiques, font déjà d'excellente propagande. Il serait à souhaiter qu'avec ces sociétés spécialisées les autres œuvres religieuses paroissiales et sociales collaborent davantage, afin d'obtenir sur les pouvoirs civils une plus grande influence politique. De cette manière, l'équilibre pourrait se rétablir, et nos hommes publics deviendraient plus capables de résister aux profiteurs de l'alcoolisme et d'autres vices commercialisés. Les Sociétés médicales devraient aussi faire davantage, pour éclairer les populations sur les méfaits de l'alcool.

Enfin, la tempérance, sous toutes ses formes, représente un trait de caractère pur et simple et de premier plan, dans l'édification de la personnalité physique et morale. Il faut la cultiver

déjà chez les jeunes enfants. L'être vivant doit absolument s'en tenir à ce qui lui est utile, en quantité aussi bien qu'en qualité; et les écarts, en ce qui concerne cette loi fondamentale au maintien de la vie et de la santé, entraînent fatalement des conséquences morbides de plus en plus graves. C'est donc dès le berceau qu'il faut éviter les caprices et les abus nuisibles au bien-être du petit enfant. Plus tard, à l'école et dans les jeux, il faut encore tempérer l'activité débordante, et les extravagances ordinaires aux grands enfants et aux adolescents. Chemin faisant, l'instruction à l'école et à la maison pourrait comprendre plus de notions d'hygiène personnelle et sociale, et faire ressortir au début de la vie d'adulte les graves méfaits de l'alcoolisme. Avec le retour à l'état normal, et par l'action concertée des parents, des éducateurs, des pasteurs et des pouvoirs législatifs, on arriverait peut-être à des résultats plus positifs, au moins pour la génération qui monte.

Journée de la coopération

(Vendredi 12 janvier)

par le sénateur Cyrille VAILLANCOURT

directeur-gérant de la Fédération des Caisses populaires

La famille et la coopération sont deux organismes, pourrait-on dire, identiques et qui se complètent. La famille, c'est l'union du père, de la mère et des enfants d'un même foyer; la coopération, c'est l'union de toutes les familles, de tous les foyers pour former une grande famille nationale.

De même qu'au foyer chacun des membres de la famille s'aide et s'entr'aide, il en est ainsi pour la coopération où chaque famille qui fait partie de la grande famille coopérative pratique l'entr'aide. Dans la famille, on s'aime, on est heureux de vivre ensemble. Dans la coopération, cet esprit de charité se développe et le but recherché dans la coopération, c'est que les uns les autres nous nous aidions, nous nous fassions du bien sans faire de tort à personne.

Nous venons d'émettre l'idée maîtresse de la coopération au point de vue moral, mais il y a aussi le point de vue matériel, ou, si l'on veut, monétaire. La coopération encourage et protège les familles nombreuses, parce que l'un des grands principes de la coopération, c'est d'accorder une ristourne à chaque sociétaire, selon le chiffre d'affaires fait par chacun.

Or, comme dans une famille nombreuse — il s'agit ici des coopératives de consommation — l'on consomme plus, la ris-tourne sera évidemment plus considérable. Si on prend la coopérative de production à la campagne, par exemple, n'est-ce pas dans les familles nombreuses où la terre donne le plus, où le rendement est supérieur parce que chaque membre de la famille contribue à la production plus intense de la terre? Et la coopération protège et encourage la famille nombreuse.

Au point de vue de l'hygiène même, la famille nombreuse, étant mieux protégée, retirant plus de bénéfices de ses achats, retirant plus de bénéfices de ses ventes, aura plus d'argent, et, ayant plus d'argent, pourra se donner plus de bien-être, plus de commodités qui lui permettront de vivre plus hygiéniquement. Ce n'est pas tout d'avoir une famille nombreuse: il faut encore que les enfants soient bien élevés et soient forts physiquement et moralement.

La coopération contribue dans tous ces domaines à rendre la famille plus forte, les enfants plus sains, et à donner à tous un confort, un bien-être et une vie plus aisée.

Qu'on ne se scandalise pas de cette théorie. Il ne faut pas s'imaginer que lorsque les hommes vivent bien, dans une honnête aisance, c'est le règne de la mollesse. La grande misère et la pauvreté peuvent engendrer tous les vices, les grandes fortunes peuvent rendre les gens impies, égoïstes et avaricieux, mais l'honnête aisance que donne la coopération ne peut qu'aider les gens de la famille à vivre plus raisonnablement et à pratiquer même la vertu. C'est saint Thomas qui a dit qu'une honnête aisance aide à la pratique de la vertu.

Tel est le but de la coopération. La coopération dans la famille, comme dans tous les autres domaines, doit être moralisatrice, éducatrice et productrice.

Journée du père et de la mère

(Samedi 13 janvier)

par Jean DOSTALER

président général de la J. E. C.

Aujourd'hui, dernière journée de la Semaine nationale de la Famille, tous les fils et toutes les filles du pays sont invités à rendre hommage à leurs parents. Voici tout simplement quelques notes sur la mission paternelle et le ministère maternel:

puissent-elles laisser soupçonner un peu la grandeur du père et de la mère de famille et nous inciter à leur offrir nos hommages et à leur manifester notre reconnaissance.

La mission paternelle: c'est une véritable « mission », en effet, et qui a été confiée à l'homme par Dieu lui-même. En créant chez les hommes le mystère de la paternité, Dieu confiait par le fait même une tâche à l'homme, et il lui a donné une parcelle de son autorité et des ressources de toutes sortes en vue de cette tâche.

Bâtir des hommes et des femmes n'est pas une petite affaire. Leur assurer une santé et un développement physique normal demande beaucoup de soins, de préoccupations, d'argent et de temps.

Que dire maintenant de ce qu'il faut pour leur développement intellectuel? Ici, les parents ont à leur rescousse des éducateurs. Mais quelle attention tout de même les parents soucieux du bien de leurs enfants ne portent-ils pas à leurs études! Et que de sacrifices les parents s'imposent pour pouvoir faire faire à leurs enfants des études convenables! Enfin, le père est responsable de la vie surnaturelle de ses enfants. Quelle tâche sublime et noble! Évidemment, c'est l'Église qui a pour première mission de veiller sur l'âme des enfants et de l'enrichir. Mais le père de famille doit seconder l'Église. Sans cette collaboration, l'action de l'Église pourra-t-elle s'exercer facilement? Et il ne s'agit pas seulement du devoir pour le père de faire baptiser son enfant, il s'agit d'un effort constant, d'une inquiétude quotidienne: un véritable père se préoccupe de l'état de grâce de ses enfants. Il sait bien qu'au fond c'est la seule chose qui importe; s'il veut faire de son gars un jeune homme robuste et cultivé, il ne lui veut pas moins une forte vie spirituelle.

Comment le père de famille peut-il ici seconder l'Église? La vie de tous les jours lui en donne l'occasion. L'atmosphère de la maison familiale a une répercussion immense sur la vie spirituelle des enfants. Or, cette atmosphère, qui la crée, sinon les parents d'abord? Par leur attitude, leur manière de penser, de juger des personnes et des choses. Cette atmosphère est-elle païenne, est-elle chrétienne? Elle transpirera de toute façon dans l'âme des enfants, plus spécialement dans leur conscience et leur caractère. L'esprit de devoir, d'obéissance, de travail, une droiture à toute épreuve, voilà des grandes vertus que le

père peut faire pratiquer de bonne heure à ses enfants. Et le caractère maintenant ? « Cette maîtrise de l'homme sur les événements et sur lui-même, trésor inestimable que l'enfant n'obtiendra que lentement sous l'influence patiente d'une volonté forte et douce à la fois, qui soutiendra et stimulera la sienne. Le père, autant que l'éducateur, autant que le prêtre, et avant l'un et l'autre, doit à ses enfants cette formation. »

... Le ministère maternel, c'est-à-dire le programme que Dieu assigne à la mère de famille. Après le ministère du prêtre, y en a-t-il un de plus relevé ici-bas ?

En quoi consiste-t-il surtout ? Le père est la lumière du foyer comme la mère en est la flamme. Si le père dirige, la mère anime, réchauffe. Le père est la tête, la mère est le cœur : « Cherchez le cœur maternel, écoutez-le battre, et vous entendrez le rythme de tous les cœurs groupés autour du sien. »

Le cœur maternel est un reflet du cœur de Dieu. On y trouve un désintéressement complet, une tendresse insurpassable, une miséricorde sans bornes, une audace à toute épreuve. Ce cœur est une délicate invention de la Providence pour entretenir le foyer familial dans une douce chaleur et une paix réconfortante.

La mère a elle aussi « charge d'âmes ». Le père est le premier responsable de la vie surnaturelle de ses enfants, mais après lui et avant lui en date, la mère est chargée de ce qu'il y a de plus délicat dans cette tâche. C'est la mère qui préside au commencement. C'est elle qui fera les premières impressions sur la jeune conscience extrêmement délicate. De ce départ peut dépendre toute la vie de l'enfant. La vertu de charité, par exemple, qui la fera fleurir dans le cœur des enfants ? Quelqu'un d'autre le pourrait-il mieux que cette charité personnifiée qu'est la maman ? Peut-on parler du dévouement sans faire allusion au dévouement maternel ? Et puis, la mère qui suit pas à pas son enfant, durant les premières années, qui est témoin de ses moindres gestes, qui capte même chacune de ses intentions, qui voit naître ses premiers désirs, a mille occasions de faire pratiquer la charité, le dévouement, l'esprit de service. Besogne ardue, besogne qui requiert une ténacité de longue haleine, mais besogne essentielle, splendide.

Voilà des mots bien imparfaits pour décrire tout ce que renferment les mots *père* et *mère*. Mais nous voudrions offrir un hommage tout spécial aux pères et mères de famille nombreuse.

Et il y en a des grandes familles chez nous! La fécondité de la mère canadienne est un des principaux facteurs de notre survivance.

La famille bâtit les nations. Chaque enfant mis au monde peuple la patrie; c'est un apport au « capital humain », seule vraie grande richesse d'un pays. Le capital argent n'est qu'un accessoire. Toutes les richesses matérielles du pays doivent être au service de ce capital humain; ils n'ont pas d'autre raison d'être. Les minéraux, les végétaux, les animaux, toutes les activités temporelles de l'homme, les cadres économiques, politiques, sociaux, tout cela est en fonction de la personne humaine, tout cela doit être au service du petit enfant pour favoriser son plein épanouissement. Donc, tout cela doit être au service de la famille qui est chargée immédiatement de cet enfant. Hommage à la mère de famille à qui la Providence a confié ce précieux dépôt. Elle est plus immédiatement nécessaire au monde que les rois, les gouvernants, les législateurs, les chefs d'entreprise. Hommage à la mère de six, huit, dix enfants: c'est une grande bâtisseuse de pays, c'est une reine devant qui nous devons nous courber profondément.

C'est dans les grandes familles que se conservent le mieux les traditions nationales. C'est là qu'on trouve les vrais patriotes, parce que là on apprend à servir les autres, à chaque jour, petit à petit.

La famille bâtit la chrétienté. La vie chrétienne ne s'improvise pas, elle se développe et grandit normalement. C'est au sein de la famille que cette vie chrétienne trouvera son milieu normal. Et ce milieu sera d'autant mieux équilibré que la famille sera nombreuse: la variété des tempéraments, la diversité des goûts, la complexité des besoins, voilà autant d'occasions de former les caractères, de développer l'esprit d'entr'aide. Et quelle source de joie saine, de véritable bonheur que les grandes familles!

Hommage aux familles qui font lever les maisons, les églises, les villages, les villes. Hommage aux familles qui édifient les pays, les nations, le monde. Hommage aux familles qui bâtissent la chrétienté, l'Église.

La famille chrétienne: départ de tout mouvement, force au courage. C'est appuyée sur elle que notre race a pu jaillir et vivre, grandir, triompher de toutes les oppressions.

EXERCICE SCOLAIRE

Devoirs des enfants envers leur famille

1. La piété filiale :

« La charité commence au foyer », dit un proverbe populaire.
Certains se dévouent pour tous les autres et oublient leur famille.

Le bon Dieu *veut* :
la société familiale.

Les parents, les frères et les sœurs *ont droit* :
à une place de choix dans la charité.

Les enfants, envers tous les membres de leur famille, *doivent exercer* :
la piété filiale.

2. Comment les enfants peuvent-ils manquer à la piété filiale ?

Envers leur famille :

- en s'occupant des autres et en négligeant les membres de la famille,
- en vivant toujours en dehors du foyer paternel,
- en abandonnant leur bonne humeur dès qu'ils rentrent à la maison,
- en ayant un caractère capricieux, taciturne, morose, défiant,
- en obéissant avec mauvaise humeur et en rechignant,
- en travaillant avec étourderie et légèreté, sans esprit de sacrifice.

Envers leur père :

- en faisant une simple « machine à donner »
de celui qui travaille pour gagner la vie de la famille,
de celui qui prépare l'avenir de ses enfants,
de celui qui partage leurs joies et leurs peines,
de celui qui priera et se dévouera pour eux jusqu'à la mort.

Envers leur mère :

- en faisant une simple « servante »
de celle qui leur a donné la vie,
de celle qui se dévoue pendant leurs maladies,
de celle qui prépare leurs repas,
de celle qui a soin de leurs vêtements,
de celle qui rend toujours accueillant le foyer,
de celle qui s'inquiète de leurs absences,
de celle qui priera et se dévouera pour eux jusqu'à la mort.

Envers leurs frères et sœurs :

- en faisant d'eux des « souffre-douleur » :
par leurs exigences,
par leurs réponses brusques,
par leurs colères inutiles,
par leurs caprices,
par leurs sautes d'humeur,
par leurs taquineries qui n'en finissent plus,
par leur égoïsme qui reçoit toujours sans jamais donner.

3. Comment les enfants peuvent-ils exercer la piété filiale ?

Envers leur famille :

- en imitant Jésus de Nazareth qui
aima rendre service à Marie et à Joseph,
se fit un plaisir de faire plaisir à ses parents,
resta toujours fidèle à l'obéissance.
- en aimant :
à vivre en famille,
à manger en famille,
à veiller en famille,
à s'amuser en famille,
à discuter et s'instruire en famille,
à prier en famille.
- en faisant tous ses efforts pour :
ramener la paix dans les malentendus, les froissements,
céder quand la discussion devient vive,

excuser les torts des autres,
plaider la cause des absents,
s'oublier soi-même pour penser aux autres,
consoler ceux qui souffrent,
enseigner la résignation et la confiance,
faire aimer la prière en priant bien soi-même,
obéir avec soumission et amour,
prévenir les ordres,
deviner les désirs,
faire que Dieu soit toujours le premier servi,
se confier dans l'expérience de la vie des parents,
manifester sa peine de quitter la maison et sa joie d'y
rentrer,
respecter les membres de sa famille devant ses com-
pagnons,
écrire quand on est loin de la maison,
prier toujours aux intentions de la famille,
trouver le bien qui justifie les défenses et les réprimandes
des parents.

Envers leur père :

- l'aider si parfois il néglige ses devoirs,
lui faire retrouver le chemin de l'église si parfois il l'oublie,
causer avec lui pour le reposer quand il rentre du travail,
multiplier les sacrifices pour le récompenser de tous les
sacrifices qu'il fait pour ses enfants,
le laisser jouir de la présence de ses enfants.

Envers leur mère :

- l'aider, la remplacer dans les travaux de la maison,
faire avec plaisir ses commissions,
causer avec elle au retour de la classe pour lui faire oublier
les longues heures où elle reste seule,
se fatiguer soi-même pour lui permettre de se reposer
un peu,
l'aimer doublement en prévoyant le moment où il faudra
la quitter.

Envers leurs frères et sœurs :

- se faire le père et la mère des plus jeunes,
les aider dans leurs travaux,

se faire parfois le médiateur entre eux et papa et maman,
se faire le juge de leurs petits différends pour les régler
à l'amiable,
devenir le conseiller et l'appui des plus grands,
tâcher de les garder à la maison,
se faire aimer d'eux pour exercer une bonne influence
sur eux,
leur apprendre à aimer la maison paternelle qui garde le
cœur de la famille.

Conclusion

- Chaque année, la fête des mères...
- Pourquoi pas chaque jour la fête de la famille ?
- Fête quotidienne possible si tous les enfants aiment leur famille.
- Reconnaissance pour avoir une famille quand tant d'autres sont orphelins.
- Reconnaissance pour appartenir à une bonne famille.
- Demander les bénédictions du ciel pour devenir soi-même bon chef de famille.
- Respecter sa famille future et prier pour elle.
- Se rappeler qu'on deviendra vrai chef de famille dans la mesure où on aura été bon fils.
- Pour être bon fils, grande dévotion à la sainte Famille.

CAUSERIE

La famille et l'alcool

par le docteur J.-A. VIDAL

du Comité diocésain d'Action catholique

Depuis quelques jours, le Comité d'Action catholique vous invite à réfléchir et à étudier les graves problèmes de la famille...

Si la famille, cellule mère de la société, est gravement compromise, les causes en sont multiples. Cependant, une des principales causes, c'est le manque d'une autorité ferme et éclairée. Trop de parents n'ont pas compris leurs devoirs ou se sont refusés en face de leurs responsabilités.

Chaque famille bien organisée doit réaliser une autorité éclairée qui dirige et des enfants soumis qui respectent l'autorité. Voilà le principe de la famille modèle. Autorité et soumission inspirent, par contre, des devoirs réciproques et si ces devoirs sont bien compris, il régnera dans la famille une atmosphère de sympathie mutuelle, de la compréhension et un véritable amour qui ira même jusqu'au sacrifice si les circonstances l'exigent. Tel était le véritable esprit familial de nos pères et ils étaient heureux.

Pourquoi ne trouve-t-on pas aujourd'hui, au sein de la famille, les joies saines qui faisaient le bonheur d'autrefois? A cette question nous pourrions répondre que les causes sont multiples. Durant cette semaine, l'on étudiera les nombreux aspects qui ruinent la vie familiale et dans cette courte causerie je me bornerai à analyser une cause, c'est l'intempérance, et pour préciser davantage, l'excès des boissons alcooliques.

Un certain modernisme, qui n'est certainement pas d'inspiration divine, a voulu que l'alcool, sous toutes ses formes, fasse partie de toutes les réunions sociales et familiales. Graduellement, cette habitude s'est de plus en plus répandue au point qu'aujourd'hui elle est devenue une exigence sociale, même dans nos réunions féminines. L'on me dira qu'il faut être de son siècle! J'en suis, chers auditeurs, il faut être de son siècle pour les choses qui ennoblissent l'esprit, qui enrichissent l'intelligence et qui fortifient la volonté, mais je crois que c'est mal comprendre notre siècle que de sacrifier nos plus saines traditions, la dignité de l'esprit familial à un modernisme qui avilit les plus nobles facultés de la personnalité humaine.

Avec toutes ces concessions aux exigences modernes, où allons-nous? Savez-vous que la vente des alcools a dépassé,

en 1943, dans le Canada, la somme de \$300,000,000 et dans notre province de Québec environ \$75,000,000? Ce dernier montant serait presque suffisant à payer toutes les dépenses de l'Assistance publique pendant quatre à cinq ans. Ne croyez-vous pas qu'il y ait un triste excès? Avez-vous songé à toutes les misères que nous aurions pu soulager avec cette somme fabuleuse gaspillée dans un pur égoïsme? Je vous soumets, chers auditeurs, ces quelques réflexions que vous devrez peser à la lumière des multiples problèmes sociaux qui naîtront de l'après-guerre.

L'alcool est un poison subtil et toxique qui s'imprègne graduellement dans les cellules hépatiques, en perturbe la physiologie normale au point de créer des maladies souvent mortelles. Cet énoncé est tellement vrai que les compagnies d'assurances, dans leur questionnaire, demandent si l'assuré fait usage d'alcool et à quel degré, parce que les statistiques ont démontré que l'usage constant et prolongé de l'alcool abrège la longévité de la vie.

Savez-vous, chers auditeurs, que les hôpitaux d'aliénés recrutent un bon pourcentage de leurs clients chez les alcooliques?

Savez-vous que l'alcoolisme prépare l'organisme humain à l'éclosion facile de la tuberculose et je pourrais ajouter qu'elle n'est pas une cause indifférente aux maladies vénériennes, fléau national qui alarme ceux qui s'intéressent au bien-être social. Comment l'abus de l'alcool peut-il favoriser le développement de la tuberculose? La réponse est facile. Si le père de famille dépense une partie de son salaire dans les buvettes, imaginez quelles seront les conditions de vie de sa famille. Le logement sera un taudis et l'alimentation sera insuffisante. Les enfants qui grandissent dans un foyer où règne l'absence totale des lois d'hygiène, soumis à une alimentation insuffisante et mal appropriée, seront des organismes débilités, déminéralisés, dont les conséquences sont le rachitisme. Ces enfants sont une proie facile au développement de l'infection tuberculeuse et ce foyer contaminé sera plus tard la source de contagion à l'usine, à l'atelier et dans les places publiques.

Voilà comment l'alcoolique contribue à semer la mort autour de lui. La guerre nous impressionne par ses hécatombes, mais notre population subit annuellement des pertes aussi terribles, et malheureusement on semble les accepter comme une conséquence normale, parce qu'on ne cherche pas à étudier les causes. Ça ne fait pas de doute, l'alcoolisme est un désastre

national dont les répercussions sont terribles du point de vue social et surtout du point de vue moral. Dans les cours des jeunes délinquants, 47,000 enfants furent traduits durant l'année dernière. Si nous analysons les causes de ces délinquants, nous sommes forcés d'admettre que l'autorité familiale a mal joué son rôle. Vous m'objecterez, chers auditeurs, que ce triste état de choses a toujours existé, c'est malheureusement vrai, mais je vous prie de croire qu'avec le modernisme actuel ces cas ont progressé d'une manière alarmante au point d'inquiéter sérieusement nos sociologues.

Devez-vous, chers parents, accepter silencieusement cette triste situation comme une calamité inhérente à la vie, ou si vous voulez travailler ferme à la réforme de la vie familiale? La réponse s'impose et personne n'a le droit de se récuser, on a une tendance trop facile à compter sur la législation des pouvoirs publics pour améliorer la situation. Ceci ne veut pas dire que les gouvernements soient indifférents à ce problème, au contraire, leur intervention par des lois appropriées s'impose et ils ne peuvent en dégager leur responsabilité, mais les lois civiles seules ne peuvent fournir les résultats que nous sommes en droit d'espérer. Il ne suffira pas de défendre l'usage de l'alcool, il faut s'appliquer à en faire connaître les effets pernicieux. Le secret dans la lutte contre le fléau grandissant de l'alcoolisme, à mon humble avis, repose sur l'éducation non pas négative, mais positive et éclairée; c'est-à-dire qu'il ne suffit pas de faire à vos enfants une défense de prendre de l'alcool, mais il faut leur faire comprendre les dangers et les complications graves qui résultent de l'abus de l'alcool. Un enseignement strictement négatif, sans explication, n'a jamais donné beaucoup de résultats. L'enfant, dès qu'il a atteint l'âge de l'adolescence, accepte difficilement des défenses formelles, sans comprendre pourquoi on lui impose cette servilité. Il ne se croit pas un enfant; son intelligence s'est développée, il a commencé à envisager les problèmes de l'avenir et il veut savoir pourquoi on lui impose telle ou telle restriction. Cet état d'esprit de l'adolescent est très juste et espérons que les parents s'appliqueront à mieux comprendre leurs enfants, ce qui facilitera considérablement la tâche de l'éducation familiale et la réhabilitation de la famille, si gravement menacée. Chers parents, au début de cette nouvelle année, prenez la ferme résolution de travailler à la réhabilitation de la famille en travaillant de toutes vos forces à la lutte contre l'alcoolisme.

FORUM

Les familles nombreuses

Législation fiscale et allocations familiales

L'ANNONCEUR. — A l'occasion de la Semaine de la Famille, organisée sous les auspices du Comité provincial d'Action catholique et en marge des réunions et congrès tenus présentement à Montréal pour délibérer sur l'avenir de la famille dans notre pays, la société Radio-Canada offre la présente émission au cours de laquelle vous entendrez discuter de l'incidence de la législation fiscale sur les familles nombreuses et des allocations familiales que l'on projette d'établir. Le débat sera dirigé par M. Raymond Tanghe, professeur à l'Université de Montréal, qui interrogera M^e Fernand Chaussé, avocat, professeur à la Faculté des Sciences sociales, et M^e Maximilien Caron, vicedoyen et professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal. Je cède maintenant le micro à M. Tanghe.

M. TANGHE. — La portée sociale des lois est rarement entrevue avec plus de clarté que lorsqu'il s'agit de textes affectant l'économie des groupes formant un pays. C'est pourquoi on ne saurait attacher trop d'attention à tout ce qui est de nature à réduire ou à augmenter les moyens d'existence des familles. Par ses lois, l'État peut intervenir de multiples manières dans les conditions de vie de la famille. Retenons-en deux pour ce soir: d'une part, l'État prélève, sous forme d'impôts ou de taxes, une partie importante des revenus du chef de famille; d'autre part, il peut lui venir en aide en augmentant ses revenus par des allocations ou des dégrèvements de taxes. Pour conserver ce même ordre, je m'adresserai d'abord à vous, monsieur Chaussé, qui, en raison de votre enseignement à l'Université, êtes particulièrement qualifié pour parler des problèmes de fiscalité, en fonction tout particulièrement de la protection de la famille nombreuse.

M. CHAUSSE. — Je veux bien, mon cher Tanghe, me prêter à votre interrogatoire, mais j'espère que vous n'attendez pas de moi une apologie du système actuel de taxation.

M. TANGHE. — Je crois bien que le contribuable qui fera l'éloge des impôts et des taxes n'est pas encore né et je suis sûr que vos critiques sauront être constructives.

M. CHAUSSE. — J'espère qu'en indiquant non les qualités mais les défauts de notre système fiscal, j'apporterai un peu

de lumière à ceux qui s'intéressent à l'administration financière de notre pays. Les taxes sont nécessaires, c'est indiscutable, mais elles doivent être prélevées de façon à ne pas nuire à la société, à la vie des individus et surtout à la famille, cellule sociale par excellence. Or, j'estime que quelques-unes de ces taxes sont antisociales dans leur principe et que d'autres le sont dans leur application, soit par leur mode de prélèvement ou par leurs taux excessifs.

M. TANGHE. — Pour ne pas rester dans les généralités, pourriez-vous nous citer quelques-unes de ces taxes antisociales quant à leur principe ?

M. CHAUSSE. — Je placerais au premier rang la loi fédérale d'impôt sur les successions. En vertu de quel principe social ou simplement humain, à l'occasion de la mort d'une personne, l'État a-t-il le droit de s'emparer d'une partie de sa fortune ? Quand l'auteur de la succession vivait et travaillait, l'État le chargeait et le surchargeait d'impôts. Quand il meurt, suivant le mot de Georges Pelletier, l'État devient l'héritier le plus favorisé : il bloque tout, se fait exigeant, tracassier, jusqu'à ce qu'on lui ait payé la rançon de la mort.

M. TANGHE. — Cela est dit de façon bien tragique, mais, sans vouloir contester le droit d'héritage, ne vous semble-t-il pas que ce soit un des moyens les plus honnêtes de redistribuer la fortune ? Est-il vraiment moral et social de voir des individus hériter, par le simple fait de leur naissance et sans travail de leur part, des sommes que d'autres mettent toute une vie à gagner ?

M. CHAUSSE. — Dans le cas de très grosses fortunes, il peut y avoir un sentiment d'injustice, mais, en ce qui concerne la loi fédérale d'impôt sur les successions, elle s'applique quelle que soit la fortune du défunt, que cette succession soit médiocre ou prospère, sans guère tenir compte de l'état financier de la veuve, de l'âge des enfants, du milieu dans lequel ils vivent, de l'instruction qu'ils ont déjà commencé à recevoir suivant la volonté bien formelle du père disparu.

M. TANGHE. — Vous savez mieux que quiconque, monsieur Chaussé, combien il est difficile, dans un texte de loi, de tenir compte d'éléments aussi impondérables.

M. CHAUSSE. — Le moins que les législateurs puissent faire, c'est de ne pas nuire à l'essor moral et intellectuel du peuple et il ne me paraît pas impossible de pourvoir dans un texte de loi à l'éducation et à l'instruction des enfants d'une per-

sonne décédée. Pour vous donner un exemple du remaniement intelligent d'une loi, je vous signalerais que la loi provinciale accordait autrefois une exemption d'impôts de mille dollars par enfant, mais jusqu'à cinq enfants seulement, ce qui allait à l'encontre de l'intérêt des familles nombreuses. Le gouvernement provincial a récemment enlevé cette limite.

M. TANGHE. — Parlons maintenant des taxes qui sont anti-sociales dans leur application.

M. CHAUSSÉ. — La plus importante et sans doute la plus nuisible parce qu'elle est insidieuse et que le contribuable la paye presque sans s'en apercevoir, c'est la taxe de vente, perçue de trois côtés: par le fédéral, 8%, par le provincial, 2%, et, dans certaines grandes villes, par la municipalité, 2%.

M. TANGHE. — Cette taxe à la consommation ne frappe pas tous les objets de première nécessité?

M. CHAUSSÉ. — Non, un grand nombre d'articles en sont apparemment exemptés, je dis apparemment, parce qu'il y a des taxes d'accise perçues lors de la production ou de l'importation qui n'apparaissent pas au chapitre des taxes de vente, comme la taxe de deux sous par livre sur le sucre; elles n'en sont pas moins importantes pour le budget familial, puisque les bénéfices des intermédiaires se calculent souvent sur le prix des produits grevés de cette taxe. Or, je dis qu'une taxe qui affecte des objets de première nécessité comme le vêtement, les combustibles, les matériaux de construction, touche beaucoup plus fortement les familles nombreuses et par là est anti-sociale.

M. TANGHE. — Peut-être serez-vous moins sévère pour l'impôt sur le revenu, qui, avec son échelle d'application et les réserves pour soutien de famille, semble davantage inspiré par un esprit de justice.

M. CHAUSSÉ. — Au contraire, je trouve que la loi fédérale de l'impôt sur le revenu des particuliers est par excellence une loi antifamiliale et antisociale, et, pour n'être pas taxé de partialité, je citerai le *Financial Post* du 17 juillet 1942: « Le nouveau tableau des impôts découragera ceux qui veulent se marier et découragera aussi les ménages qui veulent avoir des enfants. S'ils en ont déjà, l'impôt les découragera d'en avoir d'autres. »

M. TANGHE. — Je ne voudrais suspecter la bonne foi de personne, mais il est si rare qu'un budget puisse satisfaire tout le monde, et on trouve toujours quelque motif à le critiquer.

M. CHAUSSE. — Il ne s'agit pas ici d'une critique partisane; le *Financial Post* examine la répercussion des nouveaux impôts sur la famille moyenne et, dans le cas d'un revenu annuel de \$4,000, il constate que la hausse des impôts pour une famille de trois enfants est de 58.7% et pour celle de quatre enfants la hausse est de 82.8%.

M. TANGHE. — Ces pourcentages sont impressionnants, mais il est dommage que le journal que vous citez n'ait pas exprimé en dollars et cents la hausse effective, car si une famille de quatre enfants payait autrefois 100 dollars d'impôt et qu'elle en paye maintenant 182, la hausse est bien de 82%, mais en réalité la différence n'est que de 82 dollars, soit un peu moins de 7 dollars par mois.

M. CHAUSSE. — Je ne voudrais pas prendre trop de temps de cette émission pour exposer les complications invraisemblables introduites dans le calcul de l'impôt sur le revenu. Chacun sait que c'est un fouillis où se perdent même les experts-comptables. Restons-en sur le principe et ici encore, pour n'être pas taxé de parti pris, je citerai l'*Action catholique* du 16 juillet 1942: « Il n'est pas exagéré de dire que la moitié des contribuables devront désormais, pour payer l'impôt sur le revenu, non seulement restreindre leur train de vie, — ce que tout le monde accepte, du moins en principe, — mais renoncer au nécessaire et tomber en déconfiture, ce que nous ne pouvons admettre ni en principe ni en pratique. Les contribuables qui n'ont pas de réserves seront incapables de traverser cette crise de l'impôt, surtout s'ils ont une famille un peu nombreuse. »

M. TANGHE. — L'impôt sur le revenu n'a jamais paru, même aux plus idéalistes, comme un cadeau des dieux, mais exerce-t-il bien les méfaits qu'on lui impute? Si l'État augmentait de beaucoup les exemptions d'impôt pour l'épouse et les enfants, croyez-vous que ce soit de nature à faire monter sensiblement le taux de la nuptialité et de la natalité?

M. CHAUSSE. — Peut-être pas faire monter le taux de la nuptialité et de la natalité; mais si l'État augmentait les exemptions d'impôts pour l'épouse et les enfants, cela allégerait sûrement le fardeau qui pèse sur les épaules du chef de famille nombreuse.

M. TANGHE. — Pouvez-vous, monsieur Chaussé, apporter des précisions à cet égard?

M. CHAUSSE. — Oui, si, par exemple, l'exemption pour les enfants, au lieu d'être seulement de 108 dollars par année, soit

moins de 30 cents par jour, ce qui est clairement insuffisant, était augmentée et échelonnée suivant l'âge des enfants et le stage de leurs études, cette disposition aurait sûrement pour résultat d'aider la famille nombreuse et de faciliter l'instruction plus complète des enfants.

M. TANGHE. — Est-ce qu'on a fait une étude de l'exemption qu'il conviendrait d'accorder pour répondre à ce besoin ?

M. CHAUSSE. — Cette étude a été faite par François-Albert Angers, dans *l'Actualité économique*, il y a quelques mois.

M. TANGHE. — Et pour ce qui est des autres impôts, quels correctifs suggérez-vous ?

M. CHAUSSE. — Le principal serait certainement d'éviter le dédoublement d'impôts, c'est-à-dire la taxation d'une même source par l'autorité fédérale et par l'autorité provinciale, comme c'est le cas par exemple pour les impôts sur les successions. A mon avis, le fédéral n'aurait pas dû entrer dans le champ des impôts sur les successions qui, jusqu'à ces dernières années, avait été exclusivement réservé aux provinces.

M. TANGHE. — Avez-vous en vue d'autres moyens de taxation qui n'aient pas été encore employés ?

M. CHAUSSE. — L'État pourrait, par exemple, taxer cette plaie des temps modernes qu'est la publicité sous toutes ses formes, dans les journaux, à la radio, sur les panneaux-réclame. Je ne m'attends d'ailleurs pas à voir cette opinion favorablement accueillie par les journaux ni par les intéressés.

M. TANGHE. — Je suis fort aise qu'il reste à l'État des moyens de taxation qui vous agréent, car, puisque l'État est de plus en plus le *Deus ex machina*, ou, si vous voulez, la Providence, il faut bien lui donner les moyens d'exercer ce rôle. Et c'est à vous, monsieur Caron, que je vais maintenant m'adresser pour savoir dans quelle mesure l'État, par ses libéralités, pourrait encourager et aider les familles nombreuses.

M. CARON. — Je vous arrête tout de suite, monsieur Tanghe : les allocations familiales que nous allons discuter ne relèvent pas de l'assistance publique ; strictement, elles ne ressortissent même pas à la compétence immédiate de l'État. Nous pouvons, en effet, aisément prévoir le temps où l'aide aux familles nombreuses s'avérera moins nécessaire que maintenant et où elle proviendra presque exclusivement de l'initiative privée. Aujourd'hui, à cause de la condition matérielle déplorable de beaucoup de familles qui ne retirent qu'une part insuffisante

des avantages du bien commun et parce que trop d'entrepreneurs capitalistes manquent de sens social, à mon avis, l'État doit, par les allocations familiales, dédommager les pères et les mères du préjudice que l'évolution de notre régime économique a fait subir à un grand nombre de nos foyers tant à la ville qu'à la campagne.

M. TANGHE. — Mais n'a-t-on pas toujours considéré qu'une famille nombreuse était un actif pour le cultivateur? Je sais que depuis quelque temps cette conception a été remise en question du fait surtout de la mécanisation des travaux agricoles.

M. CARON. — Précisément. Refuser les allocations familiales à la classe agricole constituerait, je crois, une grave injustice. Les statistiques nous révèlent que 93% des chefs de familles rurales n'ont pas un revenu supérieur à deux mille dollars par année. La grande majorité, dans le Québec, ne retirent pas 1,500 dollars.

M. TANGHE. — Peut-être n'est-il pas hors de propos de demander si les chiffres de revenus que vous citez doivent s'entendre nets, parce que, généralement, le cultivateur se nourrit des produits de sa ferme et tire aussi une bonne partie du combustible dont il a besoin des réserves de bois qui sont sur sa terre; c'est autant de dépenses qu'il n'a pas à faire. Ce serait à examiner, en tout cas.

M. CARON. — C'est entendu. Mais, d'autre part, les cultivateurs ont besoin d'un revenu en argent pour payer certains aliments, les services du médecin, et, en particulier, pour veiller à l'instruction et à l'établissement de leurs fils et de leurs filles. Je pense, cependant, qu'en leur assurant un revenu de base et par de bonnes institutions sociales, on pourrait arriver à leur permettre de subvenir convenablement à tous leurs besoins familiaux sans le concours des allocations familiales.

M. TANGHE. — Comment parviendrait-on à procurer ce revenu de base?

M. CARON. — Par l'application d'une saine politique économique et sociale: exploitation rationnelle de la forêt, régime efficace de colonisation, de prix équilibrés pour les produits de l'agriculture, de la pêche et de la forêt, système d'établissement des fils de cultivateurs, encouragement accordé au coopératisme.

M. TANGHE. — En somme, vous subordonnez les allocations familiales à une économie dirigée?

M. CARON. — Pas du tout, monsieur Tanghe. Les mesures que je viens de mentionner ne tendent qu'à stimuler et à aider, le cas échéant, l'énergie des membres de notre classe agricole.

M. TANGHE. — Et que feriez-vous pour la classe des salariés de l'industrie et du commerce ?

M. CARON. — L'État devrait, également, élaborer une politique industrielle qui aurait aussi pour but de favoriser les entreprises et leurs chefs en les amenant, par une bonne législation, à coopérer au bien commun matériel de la société.

M. TANGHE. — Si l'État en venait à susciter, ainsi que vous l'avez laissé entendre, l'organisation démocratique de notre économie, y aurait-il encore lieu de payer des allocations familiales ?

M. CARON. — Les industries et les commerces, par suite de la réalisation de meilleures conditions générales, pourraient organiser eux-mêmes, au besoin avec l'aide de l'État, un régime de salaires qui tiendrait compte des charges familiales des employés. La charité verrait à secourir les cas de pauvreté nécessaire.

M. TANGHE. — En attendant cette heureuse harmonie que nous souhaitons tous, mais qui sera sans doute très difficile à établir, que suggérez-vous de faire pour venir en aide aux familles nombreuses, tant à la ville qu'à la campagne ?

M. CARON. — Jusqu'à l'établissement de cette politique et de cette organisation économiques, fondées sur la raison, pendant la période de transition, il faut alléger le fardeau de nos familles nombreuses, injustement écrasées par les conditions matérielles présentes.

M. CHAUSSE. — Et les impôts !

M. CARON. — La société leur doit compensation. Les allocations familiales, à cette fin, — j'y reviens, — semblent une mesure appropriée.

M. TANGHE. — Dites-vous que les allocations familiales doivent être payées dans le dessein d'accroître la population ou de rémunérer les services que rendent à la société les pères et mères de famille nombreuse ?

M. CARON. — Non, monsieur Tanghe, personnellement, je n'admetts pas la justification nataliste ou raciste invoquée parfois à l'appui des allocations familiales, non plus que celle qui consiste à les vouloir comme rétribution des services rendus à l'État.

M. TANGHE. — Donc, on ne pourrait pas dire que les allocations familiales auraient pour effet d'accroître le taux de la

nuptialité et de la natalité, question que j'ai d'ailleurs posée tantôt à M. Chaussé.

M. CARON. — L'expérience atteste que les allocations familiales n'ont pas pour conséquence d'augmenter, dans les pays où on les paie, le taux de la natalité. A mon sens, nous devons les réclamer en nous appuyant exclusivement sur les exigences du bien commun. Ce dernier postule que le père, en échange de son travail, reçoive un revenu suffisant pour satisfaire aux besoins de son épouse et de ses enfants qui ne sont pas encore en état de travailler hors du foyer.

M. TANGHE. — Le projet de loi fédérale qui doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet prochain ne répond-il pas aux desiderata que vous exprimez ?

M. CARON. — Cette législation manifeste certes un noble souci de secourir nos familles. Cependant, je ne peux en trouver bon tout le contenu.

M. TANGHE. — Que lui reprochez-vous ?

M. CARON. — De centraliser la gestion des allocations, d'en trop généraliser la distribution, de ne pas assez sauvegarder les droits du père et de la mère.

M. TANGHE. — Voulez-vous préciser votre pensée ?

M. CARON. — La loi établit le contrôle absolu de l'État fédéral sur les allocations familiales. Il lui en confie la privative administration. Il lui accorde la faculté d'en déterminer seul les conditions de paiement. Il soustrait les réclamations des personnes, qui pourraient se croire lésées, à la juridiction des tribunaux ordinaires, provinciaux et fédéraux. Je crains fort que nous ne vérifiions encore une fois, à l'user, le mot de Lamennais : « La centralisation législative et administrative, c'est l'apoplexie au centre et la paralysie aux extrémités. »

Nous aurions cru que les allocations sont destinées aux familles nombreuses. En règle générale, les cas exceptionnels relevant de la charité privée, les enfants ne deviennent une charge qu'à partir du troisième. Aussi bien le Bureau International du Travail, dans un rapport publié à la suite de son congrès tenu à Philadelphie en 1944, recommande-t-il que les versements d'allocations ne commencent qu'après le deuxième enfant. Or, la mesure votée l'année dernière à Ottawa prévoit des allocations familiales depuis le premier enfant.

M. TANGHE. — Mais est-ce que ce régime ne favorisera pas justement nos familles nombreuses ?

M. CARON. — Nullement, monsieur Tanghe. Le législateur édicte un taux décroissant d'allocations à partir du cinquième enfant. Il arrivera ainsi que, dans certaines familles, pour un huitième, un neuvième enfant, le versement ne sera que de deux dollars par mois. Il est impossible de le tenir pour suffisant. Il me semble, au surplus, injuste pour nos familles nombreuses.

M. TANGHE. — En quoi la loi ne sauvegarde-t-elle pas les droits du père ou de la mère ?

M. CARON. — Elle accorde au gouverneur en conseil une discrétion vraiment trop large au sujet du récipiendaire de l'allocation. Elle lui permet d'édicter, « à l'égard d'une province, que le versement sera effectué au parent déterminé dans les règlements ». Ne pourra-t-on pas s'autoriser de cette liberté pour enlever au père ou à la mère dignes, le droit de toucher l'allocation, de l'employer comme l'y oblige leur état ?

M. TANGHE. — Jusqu'à présent nous avons parlé de l'État comme d'une entité abstraite; or, cette entité prend des formes bien précises lorsqu'il s'agit d'impôts, n'est-ce pas, monsieur Chaussé, puisque nous sommes taxés tantôt par la municipalité, tantôt par la province et tantôt par le fédéral ? Et, d'autre part, je crois bien qu'il y a des discussions soulevées sur l'autorité qualifiée pour administrer les allocations familiales. Voulez-vous que nous essayions de tirer au clair cette question ?

M. CARON. — C'est beaucoup de prétention, monsieur Tanghe !

M. CHAUSSE. — Comme point de départ posons d'abord que le parlement central n'a constitutionnellement pas le droit d'imposer des taxes tellement élevées qu'elles enlèvent aux provinces leur relative indépendance financière.

M. TANGHE. — Mais alors, quelle est la limite de la juridiction fédérale au sujet des impôts ?

M. CHAUSSE. — En pratique, le problème s'avère difficile à résoudre et nous entraînerait trop loin pour pouvoir l'aborder ce soir dans toutes ses données.

M. TANGHE. — Mais enfin, monsieur Chaussé, pourriez-vous au moins préciser votre opinion au sujet des impôts dont nous avons parlé et que vous jugez susceptibles d'affecter les conditions de vie des familles nombreuses ?

M. CHAUSSE. — En principe, pour laisser aux provinces leur indépendance financière et leur permettre de se prévaloir de leur juridiction, l'État fédéral doit s'abstenir d'imposer des

taxes directes telles que l'impôt fédéral sur les successions dont l'honorable juge Mignault a dit, et je cite, qu'il constitue certainement un abus du pouvoir de taxation.

M. TANGHE. — D'autre part, on se demande s'il est bien nécessaire de laisser aux provinces leur indépendance financière, puisque les charges qui normalement leur incombent seraient assumées par le gouvernement central? Qu'en dites-vous, monsieur Caron?

M. CARON. — Vous posez là, monsieur Tanghe, tout le problème de la fédération canadienne. A moins de renoncer à la lettre et à l'esprit de la constitution de 1867, il importe que les provinces conservent leur autonomie fiscale, afin précisément qu'elles puissent assumer les charges qui leur incombent. Les allocations familiales notamment, à cause de leur incidence sur le droit civil, devraient demeurer, quant à leur administration et à leur distribution, sous la juridiction des États provinciaux. La loi fédérale, par exemple, fait incursion sur le domaine de l'éducation, qui, sans conteste, appartient à la compétence exclusive des provinces. L'un de ces articles crée indirectement l'instruction obligatoire. Il ne sanctionne pas, c'est compris, d'une amende « la négligence (*sic*) de l'enfant de six ans » de suivre la classe: mais il autorise, en l'occurrence, la discontinuation de l'allocation. La même disposition habilite, de plus, le conseil des ministres fédéraux à prescrire, par règlement, la formation (sans doute intellectuelle, morale et religieuse) que devra recevoir l'enfant ne fréquentant pas l'école, pour avoir titre à l'allocation.

M. TANGHE. — Est-ce que la loi fédérale fait obstacle à l'établissement d'allocations familiales par une province, disons celle de Québec?

M. CARON. — Pas directement, dans son texte définitif, monsieur Tanghe. Mais si le budget fédéral se trouve grevé annuellement jusqu'à concurrence de deux cents millions, au seul chapitre des allocations familiales, les provinces ne pourront que difficilement récupérer les sources de revenus, abandonnées pour le temps de la guerre, et se trouveront financièrement incapables, la paix revenue, d'exercer les pouvoirs que leur reconnaît, sur le plan de la sécurité sociale, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

M. TANGHE. — Au point de vue pratique, quelle solution suggérez-vous?

M. CARON. — Il ne faut pas délaissier l'initiative d'instituer sans délai les allocations familiales. Il suffirait, pour la protection des intérêts supérieurs que nous avons mentionnés, et pour que règne, selon le vœu exprimé par les Lords du Conseil privé, « le respect loyal du droit constitutionnel de la province de Québec à faire valoir la compétence exclusive de sa législature en matière de propriété et de droits civils », en attendant que s'effectue un rajustement des revenus entre Ottawa et les provinces, que l'on rebâtît la loi fédérale des allocations familiales sur une base analogue à celle de la loi des pensions de vieillesse. En bref:

1° L'État fédéral, après conventions conclues avec les provinces, leur verserait une quote-part des sommes qu'elles distribueraient aux titulaires d'allocations familiales.

2° Les provinces paieraient une moyenne de sept dollars, chaque mois, par enfant légitime ou légalement adopté, à compter du troisième, à la personne qui exerce sur l'enfant l'autorité paternelle; elles verraient à combler la différence entre la contribution fédérale et le coût total des allocations; elles organiseraient, en tenant compte de leur milieu respectif, l'administration et la distribution des allocations.

La province de Québec pourrait alors créer des caisses de compensation rurale et urbaine, confiées aux organisations professionnelles existantes et à celles qui se formeraient ensuite.

A mon sens, un système comme celui-là sauvegarderait les droits acquis des provinces, contribuerait à la promotion de l'union nationale au Canada, servirait les vrais intérêts du bien commun et de la justice.

M. TANGHE. — Je vous remercie, Messieurs, d'avoir bien voulu vous prêter à cette discussion. Les sujets abordés ce soir sont très complexes et peut-être ai-je péché par présomption en vous les proposant, mais chacun connaît les conséquences morales et démographiques des lois de taxation et d'allocations familiales; c'est pourquoi il ne m'a pas paru hors de propos d'en faire ensemble l'examen à l'occasion de la Semaine de la Famille. Encore une fois, je vous en remercie et je souhaite que les suggestions que vous avez faites dans l'intérêt de notre collectivité et des familles nombreuses puissent être entendues par ceux qui sont chargés d'élaborer les lois.

L'ANNONCEUR. — Vous venez d'entendre une discussion sur les systèmes de taxation et sur les allocations familiales. Cette émission a été offerte par la Société Radio-Canada à l'occasion de la Semaine de la Famille, dont la clôture a lieu ce soir.

CONCLUSIONS

par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Heure catholique, 14 janvier 1945)

MESDAMES, MESSIEURS,

La première Semaine nationale de la Famille vient de se terminer. Seul un organisme comme le Comité provincial d'Action catholique, s'étendant à tous les diocèses et agissant sur la plupart des œuvres, pouvait entreprendre une initiative d'une telle envergure.

Ce n'est pas être trop optimiste que de dire qu'elle a réussi. D'un bout à l'autre de notre province et même dans la plupart des centres français de tout le pays, un mouvement d'importance s'est manifesté.

De la petite école où l'institutrice enseigne aux jeunes enfants leurs premiers devoirs aux chaires des églises que fréquentent les hommes de toutes les classes, du journal et des revues à la radio et à l'écran, toutes les forces éducatrices se sont conjuguées dans un suprême effort pour exalter et magnifier la famille.

Au nom du comité d'organisation, je remercie les nombreux collaborateurs qui nous ont apporté leur précieux concours. La preuve a été faite qu'il est des causes, qu'il en est une au moins, capables de rallier chez nous toutes les bonnes volontés, toutes les saines énergies.

Mais cette Semaine, si grand qu'ait été son succès, n'est — tout le monde sans doute l'a compris — qu'un premier pas, qu'un prologue à des actes futurs, que des jalons, des directives destinées à orienter notre attitude envers la famille.

Que devra être ce comportement, pour que ces jours de prière et d'étude atteignent leur fin? En d'autres termes, qu'est-ce que cette Semaine de la Famille demande de nous actuellement, qu'est-ce qu'elle exige, qu'est-ce qu'elle nous impose, si nous voulons que ses résultats soient durables et profonds?

Trois choses, me semble-t-il, doivent en sortir, et conditionnent son succès:

- 1° Une conviction;
- 2° Un plan familial;

3° Une action commune immédiate.

I. — Une conviction. Conviction ferme et agissante: celle de l'importance primordiale de la famille, des foyers sains, stables, chrétiens. Nous devons être convaincus de la supériorité de l'institution familiale sur toute autre entreprise et même être prêts, si cela est nécessaire, à les lui sacrifier.

De cette conviction dépend le sort même, l'avenir de nos familles. Leur maintien dérange tant de plans, nés de mesquins égoïsmes ou d'intérêts financiers; il exige de si grands renoncements à notre époque de sensualisme raffiné, que si nous ne sommes pas profondément convaincus de cette importance de la famille, elle sera méconnue, dédaignée, bafouée.

Une telle conviction s'impose à tout esprit bien pensant, à tout catholique surtout. L'enseignement des Papes est des plus catégoriques sur ce point. Pie XII, en particulier, ne cesse de rappeler que la famille est la cellule-mère, le noyau initial, la base fondamentale de la société, qu'il faut par conséquent l'honorer, la protéger, la favoriser avant toute autre institution.

Les hommes d'État sont tenus à ce devoir comme les simples individus. Toute leur politique doit s'en inspirer. Il en est heureusement qui l'ont compris, qui ont même voulu que les constitutions de leurs pays proclament officiellement cette supériorité de la famille.

Ainsi on lit dans les constitutions de l'Eire (Irlande):

« L'État reconnaît dans la famille la cellule première et fondamentale de la société; il y voit aussi une institution morale qui possède des droits inaliénables et imprescriptibles, antérieurs et supérieurs à toute loi positive.

« L'État, par conséquent, assure la protection de la famille dans sa constitution et son autorité, comme étant le fondement nécessaire de l'ordre social et comme l'appui indispensable au bien-être de la Nation et de l'État. »

Le Portugal n'est pas moins explicite: « L'État assure la constitution et la défense de la famille, comme source de la conservation et de l'accroissement de la race, comme base première de l'éducation, de la discipline et de l'harmonie sociales, et comme fondement de tout l'ordre politique et administratif par son agrégation à la commune et au municipale, ainsi que par sa représentation dans ces mêmes organismes. »

Fasse le ciel que toutes les classes de notre société, guidées par leurs chefs, s'imprègnent de plus en plus de cette inébranlable conviction. Sans elle, je le répète, la famille ne sera pas traitée comme elle le mérite. Elle végétera, s'étiolera, mourra.

II. — La Semaine de la Famille demande en deuxième lieu un plan familial. Les plus généreux efforts, s'ils ne sont pas ordonnés à un but précis, restent presque toujours vains. Ils se perdent en mesures inutiles ou inopportunes. Ils sont exposés à sacrifier le principal à l'accessoire. Les pays qui ont voulu vraiment sauver leurs foyers, garder ou redonner à la famille son véritable rôle, ont dû établir d'abord un plan familial bien élaboré. C'est ce que vient de faire l'Australie. Ce pays souffre d'une forte crise de dénatalité. Le taux des naissances, qui était de 42 par mille en 1860, est tombé en 1940 à 18 par mille. Les familles ont perdu le sens de leurs responsabilités. On a peu d'égards, peu de sympathie pour elles. L'État ne leur accorde aucune attention, aucune faveur, aucune aide.

Mais un groupe de citoyens résolus décida que cette situation devait changer. Sinon, c'en était fini de l'Australie. On pourrait rayer son nom de la carte du monde. *Exit Australia!* Ils se sont donc mis à l'œuvre sous les auspices de l'Action catholique. Ils ont préparé un plan familial qu'une grande campagne de publicité fit connaître par tout le pays.

Dès les premières lignes le problème est nettement posé: « *L'Australie sera une nation forte et prospère suivant que la vie de ses familles sera saine et solide.* »

Et la déclaration continue: « Un pays est un groupement de familles plutôt qu'une masse d'individus. Nous ne sommes pas simplement des « unités économiques », simplement des hommes et des femmes, des producteurs et des consommateurs. Nous sommes avant tout des pères ou des mères, des époux ou des épouses, ou des enfants.

« Tout plan d'après-guerre devra donc tenir compte d'abord de la famille. Une vigoureuse politique étrangère, le développement des études scientifiques, la construction de chemins, de canaux et de ponts, la multiplication d'usines modernes et cent autres projets de ce genre peuvent être d'excellentes choses. Ils feront cependant plus de mal que de bien s'ils nuisent au foyer.

« Il est temps que les autorités fédérales, provinciales, municipales, que les patrons et les chefs ouvriers, que les éducateurs

se rendent compte de cette vérité et prennent les mesures qui s'imposent pour protéger et stimuler la vie familiale. »

C'est une position aussi nette qu'il nous faut adopter, si nous voulons que la famille canadienne-française, en régression depuis quelques années, se relève, progresse, s'épanouisse.

Jusqu'ici nous n'avons eu que des ébauches de plan, ou des plans partiels et, par conséquent, incomplets, insuffisants.

Les Semaines sociales du Canada ont consacré à la restauration familiale un important article de leur déclaration: *Pour un ordre meilleur*. Cet article demande « que les impôts, les charges, les allocations, les pensions soient établis non en fonction de l'individu seul, mais en fonction de la famille ». Il met aussi en relief l'importance de la famille rurale.

A son congrès de juillet dernier, la L. O. C. présenta un document plus complet. On pourrait l'appeler la charte de la famille ouvrière. Le premier article traite de la préparation au mariage. Il en fait avec raison la base de la restauration familiale. Viennent ensuite l'éducation des enfants et les mesures qui la conditionnent: lois de protection de l'enfance, retour des mères au foyer, répression des sources publiques d'immoralité. Puis le relèvement de la situation matérielle de l'ouvrier: salaire vital, logements sains, coopération et syndicalisme, dégrèvement d'impôts, collaboration entre les employeurs et les employés, et enfin vie spirituelle mieux comprise, plus intense, qui informera tout le corps social et dont l'Action catholique sera le principal agent.

A ce programme excellent, mais restreint à la classe des travailleurs, le directeur de l'Institut Familial, le R. P. Bernardin Verville, apportait un complément nécessaire dans l'allocation qu'il prononça à l'Heure catholique du 31 décembre dernier. Il étendit en effet les mesures proposées à toutes les classes en y ajoutant quelques modifications heureuses.

Sur le plan religieux et moral: formation du sens catholique et, en particulier, mystique du mariage chrétien; sur le plan économique: utilisation plus généralisée du mouvement coopératif sous ses formes variées; sur le plan politique: vote familial et conseil supérieur des familles; sur le plan éducatif: associations de parents et de maîtres qui permettront de faire de chaque école un centre de ralliement, de renseignements, d'éducation pour tous les adultes.

J'insisterais davantage, pour ma part, sur l'organisation professionnelle ou corporative qui me paraît le seul moyen, ainsi que l'affirme Pie XI dans *Quadragesimo anno*, d'unir le patron et l'ouvrier autour de leurs intérêts communs, de faire cesser l'exploitation de la masse par un capitalisme abusif, de relever efficacement le sort du travailleur, de ramener enfin la paix et la prospérité dans l'industrie et, par répercussion, dans les familles, puis dans la société tout entière.

Remettre sur le métier ces plans, les fondre en un seul qui aura l'ampleur, la précision, la sûreté, l'efficiencie d'une véritable charte de la famille canadienne-française: voilà la tâche urgente, celle qu'attendent, pour agir, de nombreux groupements, celle qu'il faut accomplir, non demain ou après-demain, mais aujourd'hui même. L'équipe qui l'entreprendra aura bien mérité de notre nationalité. Le Comité provincial d'Action catholique entend pour sa part favoriser de son mieux ce travail important.

III. — La Semaine de la Famille demande en troisième lieu une action commune immédiate. Une action commune, cela veut dire que nous avons trop travaillé jusqu'ici de façon isolée, que nos efforts ont été ainsi considérablement affaiblis et que, si nous voulons vraiment restaurer, sauver la famille canadienne-française, il faut que toutes les forces à son service cessent leur isolement et s'unissent dans un puissant et généreux mouvement.

Nombreux sont à l'heure actuelle les groupes qui s'intéressent à la famille. Les uns ont été créés exprès pour lui venir en aide; les autres, bien qu'ayant un objectif principal différent, ne lui portent pas moins un intérêt spécial.

Une première union devrait se faire d'abord: celle des groupes familiaux proprement dits. Pourraient y être admis tous ceux qui acceptent les directives de l'Église. Ils constitueraient ce *Conseil supérieur de la famille* que préconisait récemment l'ancien directeur de l'Institut Familial. Ils seraient aidés dans leur tâche par les autres groupes intéressés à cette cause sacrée.

Ainsi unies, ces forces se mettraient aussitôt à l'œuvre. La charte de la famille, enfin élaborée et approuvée, deviendrait leur programme. Elles travailleraient à sa réalisation: auprès de l'opinion, des groupements professionnels, des autorités ci-

viles. Elles placeraient la question familiale au premier plan, l'imposeraient à l'attention de tous, lui obtiendraient les appuis dont elle a besoin.

* * *

Une conviction, un plan familial, une action commune immédiate: voilà, mesdames et messieurs, ce que la Semaine de la Famille demande de vous, la triple étape par laquelle nous parviendrons à la restauration chrétienne de nos foyers.

Entrez courageusement dans cette voie. Le primat catholique de l'Angleterre, S. Exc. Mgr Griffin, archevêque de Westminster, écrivait récemment: « Défendre la sainteté et la pureté de la vie familiale, telle est la grande tâche qui s'impose actuellement aux catholiques. Elle va exiger d'eux un héroïsme encore plus grand que celui qu'ils viennent de déployer sur les champs de bataille... »

Les héros de la famille. La tâche peut paraître ardue, car ses ennemis sont nombreux et puissants. Mais l'enjeu en vaut la peine. Il s'agit de l'âme même du pays. Que tous les cœurs vaillants s'enrôlent donc et combattent généreusement dans cette suprême et nécessaire croisade!

III. — Programmes diocésains

Il aurait été intéressant d'indiquer, si l'espace nous l'eût permis, les manifestations ou cérémonies diverses que chaque diocèse, s'inspirant de ses besoins et de ses possibilités, greffa sur le programme général.

Force nous est de n'en signaler que quelques-unes.

Diocèse de Montréal

Le diocèse de Montréal mérite assurément une mention spéciale. Outre l'importante contribution qu'il fournit au programme général en articles de journaux et en causeries radiophoniques, il organisa des manifestations particulières pour chaque jour de la Semaine. En voici la liste:

Dimanche, *Journée de Dieu*. — Sermon, consécration des familles. 3 h., cérémonie à l'Oratoire Saint-Joseph pour les jeunes mariés, avec allocution de S. Exc. Mgr Charbonneau, archevêque de Montréal. Forum dans quelques paroisses sur l'Action catholique et la restauration familiale.

Lundi, *Journée des enfants*. — Exercices dans les écoles: devoirs des enfants envers la famille. (Le directeur des études de la Commission des Écoles catholiques avait fait parvenir la matière nécessaire à chaque école.)

Mardi, *Journée des parents*. — 8 h., soirée à la Salle Saint-Stanislas, organisée par l'Institut Familial. Causerie par Mgr Philippe Perrier, V. G. Film du R. P. Thivierge, O. F. M.: *le Printemps de la vie*.

Mercredi, *Journée de l'habitation familiale*. — Exposition de l'Union Économique d'Habitations, durant toute la journée, dans la salle paroissiale de l'Immaculée-Conception. A 9 h., causerie de M. J.-O. Asselin, président du Comité exécutif de Montréal, et film sur les logements sains.

Jeudi, *Journée de la tempérance*. — 8 h., grand ralliement en faveur de la tempérance, dans la salle paroissiale de Saint-Vincent-de-Paul, sous les auspices des Jeunes Laurentiens, avec le concours du R. P. Norbert, O. F. M.

Vendredi, *Journée de la coopération*. — 8 h. 30, conférence dans la salle du collège Saint-Henri, organisée par la L. O. C. et la J. O. C. Conférence du R. P. Émile Bouvier, S. J., de l'École Sociale Populaire, sur la coopération.

Samedi, *Journée du père et de la mère*. — Communion des enfants pour leur père et leur mère. Fête des parents aux foyers. 3 h. 30, causerie à la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, par le R. P. Ledit, S. J.

Outre ce programme général, plusieurs paroisses organisèrent des manifestations locales. A la paroisse du Très-Saint-Nom-de-Jésus de Maisonneuve, par exemple, il y eut chaque jour soit une cérémonie religieuse, soit un forum ou une causerie. A la paroisse de l'Immaculée-Conception, deux « veillées familiales » encadrèrent la journée consacrée à l'Habitation familiale.

Diocèse de Sherbrooke

Le diocèse de Sherbrooke, un pionnier dans cette voie, compta lui aussi plusieurs initiatives heureuses:

Le dimanche 7 janvier, heure sainte à la cathédrale, prêchée par Mgr Ira Bourassa, curé.

Lundi, dîner au Club social en l'honneur des familles nombreuses, organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste, avec allocution de S. Exc. Mgr Desranleau.

Jeudi, forum sur le foyer, sous les auspices de la J. A. C., à l'Académie du Centre.

Dimanche 14, conférence à la salle paroissiale du Christ-Roi, par le R. P. Schelpe, S. J.: *La famille, caserne ou pépinière?*

La fête des familles nombreuses réunit vingt-quatre couples du diocèse, pères et mères de douze enfants et plus. S. Exc. Mgr Desranleau fit alors une intéressante allocution dont voici un bref résumé:

« Nous honorons ce soir les familles nombreuses, les pères et les mères du diocèse qui ont donné le plus grand nombre d'enfants à Dieu, au pays et à l'Église. L'on conviendra que les parents qui ont ainsi donné douze, dix-huit et vingt et un enfants à la société sont très puissants. La famille nombreuse est une grande fortune, une grande richesse, une grande puissance. C'est une somme incalculable de bénédictions de Dieu. Le père de famille qui bénit quinze enfants au matin du Jour de l'An, avec les mêmes mots que celui qui en bénit un seul, reçoit quinze fois plus de grâces et de bénédictions. Et quand il travaille, c'est la même chose, et quand il prie, c'est aussi la même chose. C'est parce qu'il a reçu cette grâce spéciale,

cette puissance de multiplier autant de fois qu'il a d'enfants, tout ce qu'il fait dans sa vie.

« Quand un homme et une femme voient grandir quinze enfants qui sont venus d'eux, il me semble qu'ils ne peuvent s'empêcher de dire: « Je meurs content, il en reste assez pour « prier pour moi, pour prendre ma place, pour faire mieux que « moi; j'ai eu un beau règne et je meurs en paix. »

« Le président de votre société a fait le calcul du nombre d'enfants dont vous êtes les parents. Il est arrivé à 325 et il vous a dit que c'était presque une petite paroisse. Mais, si, avec le concours de Dieu, vos enfants font ce que vous avez fait, cela ne prendra qu'une génération pour faire une paroisse de 4,000 personnes. Ce sont bien ces hommes et ces femmes qui nous ont faits, nous les Canadiens français. Il y a des familles qui n'ont malheureusement pas d'enfants. Dieu l'a voulu ainsi. Mais il y en a beaucoup d'autres qui ont la joie de voir grandir la famille et de la voir se développer. La famille nombreuse est la seule dont on parlera avec un visage joyeux.

« Nous avons été bâtis, nous, sur la sainte Famille. La dévotion à la sainte Famille s'est implantée au Canada pour la première fois il y a trois cents ans, sous Mgr de Laval, et le Pape Léon XIII a reconnu cette dévotion dans un document. Si le premier évêque de notre pays a voulu placer nos familles sous la protection de la sainte Famille, ce n'est pas pour rien. Nous aurions tort de craindre les menaces, le flot, les inondations. Nous sommes trop gros pour être mangés et nous sommes trop vivants pour nous arrêter!

« Nous couvrirons le pays d'un océan à l'autre et notre action sera douce, agréable et pacifique. C'est l'action de la famille canadienne-française qui fait son chemin comme la lumière, sans s'arrêter, s'infiltrant partout. Depuis plus de deux cents ans, nous nous sommes imposés par la famille nombreuse.

« A cause de cette vigueur, nous continuerons à grandir, à nous développer et à faire sourire le Père Éternel qui désire que nous grandissions sans limites, qui réclame des âmes. Et pour faire des âmes, il faut l'union des corps. Soyez convaincus, parents, pères et mères de belles familles de chez nous, qu'il n'y a rien d'aussi beau, rien d'aussi grand, rien d'aussi rassurant qu'une famille nombreuse. »

Diocèse d'Ottawa

Dans son numéro de décembre, l'intéressant *Bulletin de l'Action catholique* du diocèse démontra l'opportunité de la Semaine de la Famille et demanda la coopération de tous pour en faire un succès. Quelques jours plus tard, S. Exc. Mgr Vachon, de retour parmi ses diocésains, adressait un appel particulier au clergé.

Ainsi préparés, les catholiques d'Ottawa purent bénéficier des causeries et articles offerts chaque jour par le poste CKCH et le journal *le Droit*. Tous les aspects du problème familial, tels que signalés par le Comité provincial, leur furent exposés.

Il y eut, en outre, diverses manifestations dans les paroisses et, pour clôturer la semaine, deux réunions importantes le dimanche 14 janvier: l'après-midi, à la paroisse du Sacré-Cœur d'Ottawa, assemblée trimestrielle de l'Action catholique, et le soir, à la Salle Académique, remarquable conférence du R. P. Émile Bouvier, S. J., sur la famille d'hier et celle d'aujourd'hui.

Diocèse de Québec

La Semaine religieuse de Québec (4 janvier 1945) contenait a communication suivante:

« On vient de publier un récent communiqué de Nosseigneurs les archevêques et évêques de la province ecclésiastique de Québec, approuvant une grande Semaine de la Famille et lui accordant leur bénédiction. Cette célébration aura lieu du 7 au 14 janvier. Elle est donc rattachée à la fête de la sainte Famille de Nazareth qui restera à jamais la protectrice et le modèle de nos foyers chrétiens.

« A cette occasion, les voix les plus autorisées se feront entendre à la radio, des articles paraîtront dans nos journaux. Ces appels inviteront les membres de nos foyers à réfléchir et à prier pour un renouveau familial chrétien.

« La famille, traquée de toutes parts, secouée jusque dans ses bases indissolubles et sacrées, subit le contre-coup de toutes ces attaques. Dans trop de nos foyers, on rencontre moins de charité, on voit les sacrifices amoindris, on constate peu de respect des valeurs surnaturelles. On semble étranger à la grandeur même du sacrement de mariage, de son pouvoir sanctificateur et des exigences de cette vocation divine.

« Tous ces désordres de la société domestique sont les plus lourds de conséquences et de répercussions. Notre grand Pontife actuel s'en alarmait justement quand il disait dernièrement à un groupe de pèlerins: « Ma réforme sociale pour les vingt-cinq « années à venir sera la restauration du foyer chrétien ¹. »

« Nous comptons sur le zèle aussi ardent qu'éclairé de tous nos pasteurs pour rendre efficace cette campagne prometteuse. Qu'ils prêchent, prient et fassent prier. Afin que ce travail de restauration dure, et que l'on ait l'occasion d'y revenir souvent, nous croyons opportun de conseiller en outre une semaine spéciale de la famille dans chacune des paroisses du diocèse. Les célébrations de cette sorte qui ont eu lieu, en juin 1943, à Saint-François-d'Assise et, en juillet 1944, à Saint-Samuel, ont fait du bien.

« Le Comité de l'Action familiale, qui travaille sous l'égide du Comité diocésain de l'Action catholique (3, boulevard Charest), veut bien offrir son concours à toutes les paroisses qui le désireront. Ainsi, à titre de suggestion il pourrait fournir dès maintenant un programme pour chaque jour de la semaine.

« Prions et travaillons sans relâche pour que nos foyers redeviennent de véritables sanctuaires qui croissent sans cesse en grâce, en sagesse et en vertu. Voilà qui assurera à toute notre société: charité, bonheur, prospérité et paix. »

En conformité avec ces directives, dès le 7 janvier, la paroisse du Saint-Sacrement inaugurerait la série des semaines paroissiales. Il y eut tous les jours cérémonies religieuses à l'église, puis causeries, conférences, forums, visites d'écoles, films éducationnels, exercices et jeux. Le dimanche de clôture, messe pontificale, sermons de circonstance, consécration à la sainte Famille, étude par commissions, couronnée le soir d'un grand forum final.

Après la paroisse du Saint-Sacrement, ce fut celle de Saint-François-d'Assise, puis celle de Saint-Grégoire, de Saint-Joseph... Et la série continue.

1. Il semble bien que les paroles de Pie XII qu'on veut ici rappeler sont celle qu'il a prononcées le samedi saint, 24 avril 1943, à une audience de la Jeunesse féminine d'Action catholique d'Italie. Le *Catholic Herald* de Londres (14 mai 1943) les rapporte ainsi: « Le mot d'ordre que Nous donnons à la Jeunesse féminine d'Action catholique pour les prochains vingt-cinq ans est celui-ci: Dévouez-vous avec une nouvelle énergie à la préservation et à la défense du mariage chrétien. »

Le texte reproduit plus haut a été publié pour la première fois au Canada comme étant cité de mémoire, sans garantie d'exactitude. D'autres l'ont répété ensuite comme les paroles textuelles de Pie XII. Il semble qu'il y a eu confusion avec le texte de l'audience du 24 avril.

IV. — La Semaine de la Famille et ses leçons

par Théophile BERTRAND

L'année 1945 a débuté, chez nous, sous de très heureux auspices: la première semaine familiale canadienne tenait ses assises du 7 au 14 janvier dernier. Cette semaine avait été placée sous le patronage de la sainte Famille, dont nous célébrons la fête le 7 du même mois. Ce choix, déjà si à propos du point de vue chrétien, l'était aussi du point de vue national, car le culte de la sainte Famille est intimement lié à l'histoire de la famille canadienne-française.

A) Importance et opportunité d'une telle initiative

On ne peut surestimer l'importance et l'opportunité de ces manifestations, quand on songe à la place fondamentale de la famille dans la société et à tous les assauts auxquels elle est en butte de nos jours.

1° Primauté de la famille

Il est banal de répéter que la famille est « la cellule de la société », que de son niveau moral, de sa santé, dépendent le niveau moral et la santé de la nation.

Faut-il rappeler les enseignements les plus rudimentaires de la philosophie sociale la plus évidente? La famille est antérieure à l'État et elle détient par cela même, et en vertu d'un ordre donné par la nature, des prérogatives et des droits inaliénables; elle est seule à pouvoir s'acquitter convenablement de ses fonctions propres: la procréation et l'éducation intégrale des enfants; elle est seule à pouvoir assurer la communion et la participation appropriées des personnes au bien commun de l'État, de même que la redistribution organique convenable des avantages de ce bien commun à tous et chacun des membres de la société civile.

2° La famille dans le monde actuel

Au terme de l'âge individualiste et anthropocentrique dont nous voyons l'écroulement dans les spasmes d'une tourmente universelle, ces vérités paraissent fort obnubilées. Sur le plan spéculatif, la juste conception de l'amour, du mariage et de

la vie familiale est battue en brèche par les plus grossières erreurs. Ce sont les théories de l'amour libre et de la puissance irrésistible des passions, camouflées sous les charmes de la littérature ou étayées avec les données d'une science suspecte, qu'on répand par tous les moyens de la propagande moderne.

La pensée catholique elle-même s'est vue menacée par les subtilités généreuses de penseurs sincères mais aventureux: on a tenté de prouver que l'enfant n'était pas la fin première du mariage ou encore que les fins secondaires n'étaient pas subordonnées à cette fin première. L'intervention du Saint-Office est venue mettre un terme à ces « nouveautés » ultra ou pseudo-personnalistes.

Passons sous silence les élucubrations des partisans du *birth-control*, celles de tous les charlatans du néo-malthusianisme, de tous les apologistes du divorce, et jetons un regard rapide sur la réalité.

Le spectacle est terrifiant et l'on reste muet d'étonnement devant l'aveuglement des individus et des peuples. La dénatalité mène fatalement l'Occident sur les voies de la décadence et de la ruine. Le cas des races anglo-saxonnes et de la France est tragique: les calculs officiels des démographes sont probants à leur sujet et il suffit d'ailleurs d'ouvrir les yeux pour le constater.

Les races se meurent lorsque les principes naturels et religieux qui peuvent seuls assurer la vie féconde des familles sont mis en doute et méprisés. Or, les mêmes causes produisent partout les mêmes effets. Examinons donc la situation de la famille chez nous et nous constaterons qu'il est temps de donner à droite un vigoureux coup de barre.

3° La famille chez nous

L'immoralité, l'alcoolisme, l'insouciance, la baisse de la foi, l'influence des milieux protestants, et surtout l'inconcevable horreur d'un régime économique stupide et sans entrailles ont porté, chez nous comme partout ailleurs, des coups mortels à la famille. A Montréal, par exemple, 10 à 20% des familles sont irrémédiablement perdues, 40% sont décadentes, 50% sont relativement saines.

Le vent moderne d'irrégion qui souffle sur l'univers, surtout le débraillé et la licence des mœurs actuelles sont sans doute à l'origine de la baisse du sens familial parmi nous. C'est un fait d'expérience: la religion respectée et vécue est la plus sûre gardienne des foyers.

Mais, et j'y insiste fortement, ces déficiences d'ordre moral et religieux ne produiraient pas des effets aussi rapides et aussi désastreux, si elles n'étaient favorisées, stimulées et exploitées par un régime économique qui non seulement « secrète la misère comme une fonction normale de son organisme », mais qui est parasité d'exploiteurs de tout calibre qui semblent s'être donné pour but, à la faveur de la guerre, de saper à la base la famille canadienne.

Contentons-nous de mentionner quelques faits qui démontrent bien l'esprit obstinément individualiste qui préside à notre législation antifamiliale. Ainsi les projets d'allocations familiales semblent enfin vouloir descendre des sphères éthérées de la spéculation sur la terre des réalités. Malheureusement, comme on l'a écrit, il s'agit d'« allocations pour petites familles », de « primes aux familles restreintes ». Tout de même ce serait un commencement. Mais, par malheur, toute notre législation antifamiliale a encore aggravé, au cours de la guerre, la situation de la famille. Rappelons le régime fiscal de M. Ilsley, les conceptions ilsleyennes sur la famille et l'impôt, le cas du père de famille devant l'impôt fédéral. Mais il y a pire et bien pire.

Qui n'a en mémoire les pages pertinentes et magistrales du R. P. Alexandre Dugré, S. J., du R. P. Émile Bouvier, S. J., et de M. François-Albert Angers sur les effets désastreux du travail féminin à l'usine ?

Songez maintenant aux taudis, aux bouges multiples de nos villes, à l'insuffisance radicale de logis supposés convenables et où s'entassent dans une promiscuité désastreuse et sans aucun confort plusieurs familles à la fois. Songez aux *Tourists'rooms*, aux *Accommodation pour touristes*, aux chambres à la journée ou à la semaine qui, alors qu'elles étaient autrefois cantonnées dans certains quartiers, font aujourd'hui tache de graisse et viennent salir des centres naguère respectables. Songez à l'augmentation de la délinquance juvénile, au fléau des maladies honteuses et mangeuses de races, à l'abandon d'une enfance malheureuse et seulement coupable d'être venue au monde sans l'avoir demandé et dont on a pu dire qu'elle était plus maltraitée en notre pays à façade chrétienne qu'en Russie soviétique. Songez enfin aux salaires tout à fait insuffisants de la plupart des pères de famille, surtout dans notre province, et nous serons définitivement fixés sur le sort pitoyable fait à la famille par le régime économique qui nous exploite.

B) La Semaine de la Famille

Dans de telles circonstances, il est facile de comprendre qu'une Semaine de la Famille n'était pas un luxe. Déjà des efforts très méritoires avaient été faits pour aider nos familles à se ressaisir, mais ils n'avaient pas cette ampleur. Il fallait un organisme provincial pour prendre en mains les initiatives qui s'imposaient. Ce fut fait. On a répondu avec élan à l'appel des évêques. La Semaine de la Famille fut un succès et les causeries et les études qui l'ont marquée sont le gage de fruits durables.

M. René Guénette, directeur de l'*École canadienne*, fit les frais de la *Journée de l'enfant*. Il souligna l'opportunité d'une telle semaine au sortir des fêtes de Noël et du jour de l'an. En rappelant l'abaissement mystérieux et voulu du Fils de Dieu qui consacre en quelque sorte l'éminente dignité de l'enfant, M. Guénette traite des devoirs des parents et des droits de l'enfant.

M. Yves Leduc, président de l'Institut familial, présente de très opportunes leçons lors de la *Journée des parents*.

Vive la procréation, au diable l'éducation! Mais il ne suffit pas d'avoir des enfants, il faut les éduquer, les élever. Le manque d'éducation pré-nuptiale est désastreux. Les parents suivront avec grand profit les dix commandements de Vérine: être des éveilleurs d'âmes, des entraîneurs d'efforts, être polis, calmes, intelligents, compréhensifs, et bons, et justes, dire toujours la vérité, prêcher d'exemple et être indissolublement unis.

M. Alfred Charpentier, président de la C. T. C. C., traite de l'*habitation familiale* et avec quel à-propos! Résumons par quelques-uns de ses passages les plus marquants.

Le bien-être social est un élément important du bonheur de la famille. Il se traduit dans l'habitation familiale: une maison à soi.

Les grands maux qui affligent la famille: faux régime de taxation, impôts fédéraux injustes envers les grosses familles, absence de l'esprit d'épargne dans le peuple, loi du logement inadéquate, insuffisance du salaire et absence de protection contre les conséquences du chômage. 65% des salariés adultes au Canada ne gagnent pas plus de \$1,200 par année.

Remèdes: un salaire familial complété par des allocations familiales. Il faut ajouter à cette solution de base l'assurance-chômage et l'assurance-maladie.

A la *Journée de la tempérance*, le docteur J.-C. Miller, président du Comité provincial de la Tempérance, met en lumière les données d'un problème devenu très grave chez nous.

Le bureau fédéral de la statistique dévoile que dans le cours des dix dernières années, la production des spiritueux, des bières et des vins, a plus que doublé. Les jeunes et les femmes qui boivent se multiplient. On augmente sans cesse le nombre des tavernes, des clubs, des grills et des hôtels licenciés: le commerce illégal est des plus prospères.

Une *Journée de la coopération* était au programme. M. le sénateur Cyrille Vaillancourt, directeur-gérant de la Fédération des Caisses populaires, présente de judicieux aperçus et tire des conclusions dont le respect contribuerait fort à renflouer la famille.

Enfin, à la *Journée du père et de la mère*, le président de la J. E. C., M. Jean Dostaler, rappela la mission paternelle et le ministère maternel. Il souligna ce que chacun doit à son père et à sa mère et exalta les familles nombreuses où règne l'esprit chrétien.

Ce ne furent pas là les seules activités de cette semaine féconde. L'espace m'oblige à en passer, mais je ne puis manquer de mentionner la clôture grandiose de ces jours d'action familiale au Saint-Sacrement de Québec, où l'on souligna l'importance de sanctifier le foyer à sa source, surtout par le moyen de la sainte Eucharistie.

C) Conclusions

Il reste à tirer les conclusions et je ne puis mieux faire que de rappeler celles qu'énumérait le R. P. Archambault, S. J., dans une brève causerie, à *l'Heure catholique* du dimanche 14 janvier. Ces conclusions se ramènent à trois:

1° *Une conviction*: celle de l'importance primordiale de la famille, des foyers chrétiens. Cette conviction doit pénétrer toutes les classes de la société, tous les apôtres.

2° *Un plan familial*: il faut un plan d'ensemble pour l'œuvre d'envergure qui s'impose. Il faut élaborer une charte de la famille canadienne-française; le Comité provincial d'Action catholique favorisera de son mieux cette tâche urgente.

3° *Une action commune immédiate*: seule l'union des forces et une action rapide et vigoureuse permettra un redressement sauveur.

(Nos Cours, 27 janvier 1945.)

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
Programme général.....	2
Causeries radiophoniques.....	3
PARTIE CENTRALE.....	8
Allocution d'ouverture (S. Exc. Mgr Chaumont).....	8
Articles de journaux.....	13
René Guénette.....	13
Yves Leduc.....	15
Alfred Charpentier.....	18
Dr J.-C. Miller.....	20
Cyrille Vaillancourt.....	23
Jean Dostaler.....	24
Exercice scolaire.....	28
Causerie sur la tempérance (Dr Vidal).....	32
Forum sur les familles nombreuses (MM. Raymond Tanghe, Fernand Chaussé, Maximilien Caron).....	35
Conclusions (R. P. Archambault, S. J.).....	46
PROGRAMMES DIOCÉSAINS.....	52
Diocèse de Montréal.....	52
Diocèse de Sherbrooke.....	53
Diocèse d'Ottawa.....	55
Diocèse de Québec.....	55
LA SEMAINE DE LA FAMILLE ET SES LEÇONS (Théophile Ber- trand).....	57

Nihil obstat :

Émile GERVAIS, S. J., *cens. dioc.*

22 février 1945

Imprimatur :

† J.-C. CHAUMONT, V. G., *Évêque auxiliaire de Montréal*

22 février 1945

SEMAINES SOCIALES DU CANADA

IV^e SESSION

MONTREAL 1923

LA FAMILLE

Compte rendu des cours et conférences

(2^e édition)

TABLE DES MATIÈRES

PROGRAMME.

LETTRÉ de S. Ém. le cardinal Gasparri.

IMPRESSIONS DE SEMAINE SOCIALE, M. Olivier Maurault, P. S. S.

DÉCLARATION D'OUVERTURE, le R. P. Joseph-Papin Archambault, S. J.

COURS

LA CONSTITUTION DE LA FAMILLE, l'abbé Cyrille Gagnon.

LA FAMILLE, CELLULE SOCIALE, le R. P. Rodrigue Villeneuve, O. M. I.

LA FAMILLE ET L'ÉCOLE, le juge C.-E. Dorion.

LE BUDGET FAMILIAL, M. Georges Pelletier.

LA FAMILLE ET L'HABITATION, le Dr J.-A. Baudouin.

LA FAMILLE ET L'INDUSTRIE, M. Arthur Saint-Pierre.

LA DÉPOPULATION, le R. P. Henri Martin, O. P.

LA MORTALITÉ INFANTILE, le Dr Joseph Gauvreau.

LE DIVORCE, M. Léon-Mercier Gouin.

L'AIDE À LA FAMILLE, le R. P. Plamondon, P. S. V.

LA VIE FAMILIALE, M. C.-J. Magnan.

LES BASES JURIDIQUES DE LA FAMILLE, M. Charles-Émile Bruchési.

L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER, Mlle Jeanne Anctil.

LA FAMILLE ET LE CHOIX D'UNE CARRIÈRE, le chanoine Georges Courchesne.

RÉUNIONS DU SOIR

LA FAMILLE CANADIENNE-FRANÇAISE. Son péril, son salut, M. Henri Bourassa.

L'ÉDUCATION FAMILIALE, Fadette.

VEILLÉE RELIGIEUSE. Allocution de M. Olivier Maurault, P. S. S.

MANIFESTATION OUVRIÈRE AU PARC LAFONTAINE. Discours de MM. C. Bernier, Georges Hogue, Adélarde Leduc, l'abbé Edmour Hébert, le R. P. Louis Lalande, S. J.

LA FAMILLE CANADIENNE-FRANÇAISE. Ses traditions, son rôle, l'abbé Lionel Groulx.

\$1.50 l'exemplaire, \$1.65 franco

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Publications sur la **FAMILLE**



Brochures de 16 pages (10 sous)

- Aux jeunes mariés* — I, S. S. Pie XII.
- Aux jeunes mariés* — II, S. S. Pie XII.
- Aux nouveaux époux*, S. S. Pie XII.
- Les Familles au Sacré Cœur*, R. P. Archambault, S. J.
- Les Secrétariat des Familles*, Dr E. Miville-Dechéne .
- Préparation à la vie de famille*, Mme Françoise Gaudet-Smet.
- Dévotion à la sainte Famille*, R. P. Archambault, S. J.
- Si les femmes voulaient...*, R. P. Georges Desjardins, S. J.
- La Délinquance juvénile et la guerre*, R. P. Valère Masicotte, O. F. M.
- Le foyer familial et la responsabilité des parents*, J.-O. Asselin

Brochures de 32 pages (15 sous)

- Les Bienfaits du mariage*, S. S. Pie XII.
- Les Écoles maternelles*, R. P. Daly, C. SS. R.
- Parents et maîtres, leur collaboration*, abbé Arthur Maheux.
- L'Indissolubilité du mariage*, R. P. E. Jombart, S. J. .
- Le Mariage chrétien*, R. P. Adélar Dugré, S. J. . . .
- Le Retour de la mère au foyer*, Rde Sr Gérin-Lajoie .
- Allocations familiales*, Mlle Claire Hoffner
- La Restauration de la famille française*, E. S. P. . . .
- Le Travail féminin et la guerre*, E. S. P.
- Les Allocations familiales au Canada*, Mlle D. H. Stepler
- Pour restaurer la famille*, R. P. Archambault, S. J. . .

Brochures de 64 pages (25 sous)

- Les Allocations familiales*, R. P. Léon Lebel, S. J. . . .
- L'État et le mariage*, le juge C.-E. Dorion

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
MONTREAL

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

178. *Rotary et Maçonnerie* E. S. P.
179. *L'Indissolubilité du mariage*.
R. P. E. Jombart, S. J.
180. *Le Tourisme source de richesse*.
Eugène L'Heureux
181. *La Vaccination antituberculeuse*.
Dr J.-C. Bourgoin
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche*.
Joseph Risi
- 183-184. *La Paroisse au Canada français*.
R. P. Adéland Dugré, S. J.
185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique*.
Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada*.
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles*.
Mme W. Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité*.
Juge C.-E. Dorion
189. *Les Œuvres dans la Cité*.
R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien* . E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi*.
Wilfrid Guérin
192. *L'Eglise et la question syndicale*.
PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse*.
S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux* S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche* XXX
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques* . XXX
200. *Pour le bon journal*.
Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *Le Sens catholique*.
E. Mercier et G. Ladouceur
- 204-205. *Instruction ou Education*. Esdras Minville
206. *En Russie soviétique*. E. S. P.
- 207-208. *Manuel antibolchevique*. E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat*.
Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »*.
S. S. Pie XI
214. *Le Mariage chrétien*. R. P. Adéland Dugré, S. J.
- 214-215. *L'Etat et le mariage* Juge C.-E. Dorion
216. *L'Action sociale des prêtres de Belgique*.
R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste*. E. S. P.
219. *Pour la colonisation*. E. S. P.
220. *Le Reve communiste*.
R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la Paix* E. S. P.
225. *La Profession agricole*.
Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité*.
R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer*.
Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma*.
E. S. P.
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada*.
E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation*.
Abbé Edouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation* Esdras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »*.
Abbé Philippe Perrier
- 251-252. *Journées anticommunistes — I* E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II*. E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada*.
R. P. Archambault, S. J.
257. *Le Chômage de la jeunesse* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts*.
Ligue de la Classocratie
262. *Le Komintern* Entente Internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei »*.
S. S. Léon XIII
264. *Allocations familiales* Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou* E. S. P.
266. *La Crise libératrice*. R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada*.
R. P. Archambault, S. J.
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
En collaboration
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada* Esdras Minville
273. *L'Orientation professionnelle*.
Abbé Irénée Lusier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme* E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels*.
R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticommuniste*.
P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne*.
Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée*.
R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Divini Redemptoris » et « Mit brennender Sorge »*. S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques*.
Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne*.
Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique*.
Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique* . E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel*.
Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada*.
R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural* Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative*.
P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas praestantissimum »*.
S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique* Jean Filion
293. *Pour que vive notre français*.
P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses*.
R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale*.
P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français*.
Olivier Asselin

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

297. *Pour un ordre nouveau.* Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste.* Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance.* Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises.* Mgr Wilfrid Lebon
303. *Une enquête sur le communisme à Québec.* Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.* François-Xavier Boudreault
305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente.* S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle.* Maxim. Caron
307. *La Législation anticommuniste dans le monde.* E. S. P.
308. *La Paix.* S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus ».* S. S. Pie XII
311. *Tempérance.* Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative.* F.-A. Angers, L.-M. Guoin, E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent.* Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique.* R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Eglise et l'ordre social.* Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien.* S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social.* R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme.* R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites.* Jean Guiraud
323. *L'Education nationale.* Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France.* E. S. P.
326. *La Communion des saints. (Allocutions et lettres — I).* S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France.* Georges Pernot
328. *La Restauration sociale.* Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres — II).* S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques.* E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII.* R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française.* E. S. P.
334. *La Société contemporaine.* Abbé A. Rous
335. *L'Ordre nouveau. (Allocutions et lettres — III).* S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique.* Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie.* S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail.* E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois Récits).* Abbé Charles-Edouard Bourgeois
341. *Providence divine. (Allocutions et lettres — IV).* S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre.* E. S. P.
343. *Qu'est-ce qu'un catholique pratique ?* S. Exc. Mgr Courchesne
344. *Jubilé épiscopal. (Allocutions et lettres — V).* S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage.* Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie.* B. S.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie.* Maximilien Caron
348. *Les Bienfaits du mariage. (Allocutions et lettres — VI).* S. S. Pie XII
349. *Les Associations nautiques.* Mgr Desranleau
350. *Petit Guide moral du législateur.* P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école.* J. O. C.
352. *Le plus grand péril.* R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Education.* R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. *Message de Noël 1942. (Allocutions et lettres — VII).* S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise.* Oliveira Salazar
356. *Les Sources de l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
357. *Le Rôle du gérant municipal.* G.-E. Marquis
358. *L'Epargne.* J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux
359. *Soucis de l'Eglise. (Allocutions et lettres — VIII).* S. S. Pie XII
- 360-361. *Pour un Ordre meilleur.* R. P. Archambault, S. J.
362. *Les Allocutions familiales au Canada.* Mlle D. H. Stepler
363. *Message au monde entier. (Allocutions et lettres — IX).* S. S. Pie XII
364. *Qui réorganisera l'Europe ?* Théodore Auvert
365. *L'Eglise et le nationalisme.* P. Richard Arès, S. J.
366. *Tout un peuple se dresse...* E. S. P.
367. *Catéchisme du Citoyen.* R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
368. *Ecoles « nationales ».* R. P. L. C. de Léry, S. J.
369. *L'Aide à la Colonisation.* En collaboration
370. *Le Droit, soutien de l'ordre international.* Antonio Perrault
371. *Pour restaurer la famille.* R. P. Archambault, S. J.
372. *Contre la prostitution.* E. S. P.
- 373-374. *Semaine nationale de la Famille.* E. S. P.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés

L'Ecole Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.

